

DINAN
AGGLOMÉRATION

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Programme d'actions

Tome 3

SOMMAIRE

ACTION N°1 FAVORISER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	6
ACTION N°2 GERER DURABLEMENT LE MAILLAGE BOCAGER	8
ACTION N°3 EXPERIMENTATION ET DEPLOIEMENT DU PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE).....	10
ACTION N°4 ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT D'UN SYSTEME ALIMENTAIRE LOCAL RESILIENT.....	12
ACTION N°5 METTRE EN ŒUVRE LA COMPETENCE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI).....	14
ACTION N°6 EXPERIMENTER LA GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES.....	16
ACTION N°7 EXPERIMENTER DES NOUVELLES TECHNIQUES D'EPURATION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USEES.....	18
ACTION N°8 REALISER UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES	20
ACTION N°9 DEPLOYER LE SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP)	22
ACTION N°10 DEVELOPPER DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE PATRIMOINE PUBLIC EXISTANT.....	24
ACTION N°11 PROMOUVOIR LES PROJETS CITOYENS D'ENR	26
ACTION N°12 STRUCTURER UNE FILIERE LOCALE BOIS-ENERGIE.....	28
ACTION N°13 ETUDIER ET ACCOMPAGNER LA PRODUCTION D'ENR DANS LE MONDE AGRICOLE	30
ACTION N°14 ENGAGER UNE DEMARCHE EXPLORATOIRE POUR LA VALORISATION DE LA CHALEUR FATALE ISSUE DE L'INCINERATION DES DECHETS.....	32
ACTION N°15 DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE	34
ACTION N°16 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS DEMARCHES DE TRANSITION ENERGETIQUE	36
ACTION N°17 ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE INTERCOMMUNALE.....	38
ACTION N°18 LUTTE CONTRE LES ESPECES INVASIVES.....	40
ACTION N°19 CREER UN RESEAU SENTINELLE PHENOLOGIQUE ET FORMER AUX RISQUES POLLINIQUES	42
ACTION N°20 GERER DURABLEMENT LES ESPACES NATURELS DES ZONES D'ACTIVITES	44
ACTION N°21 CREER UNE MAISON DE L'HABITAT	46
ACTION N°22 REQUALIFIER LE BATI EXISTANT.....	48
ACTION N°23 JOUER LA CARTE DE LA QUALITE POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES	50

ACTION N°24	METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAUTAIRE	52
ACTION N°25	CREER ET METTRE EN ŒUVRE UN SCHEMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES	54
ACTION N°26	PLANIFIER UN RENOUVELLEMENT MOINS EMISSIF ET DECARBONE DE LA FLOTTE DE VEHICULES COMMUNAUTAIRE	56
ACTION N°27	AMENAGEMENT DURABLE DES ZONES D'ACTIVITES	58
ACTION N°28	CREER UN OBSERVATOIRE DU FONCIER	60
ACTION N°29	ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DURABLE	62
ACTION N°30	IMPULSER UNE DYNAMIQUE D'ECONOMIE CIRCULAIRE	64
ACTION N°31	ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)	66
ACTION N°32	RENOVER, CONSTRUIRE ET ENTRETENIR A FAIBLE IMPACT CARBONE ET ENERGETIQUE	68
ACTION N°33	DEVELOPPER LA PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES EQUIPEMENTS ET EVENEMENTIELS CULTURELS	71
ACTION N°34	INFORMER ET FORMER SUR LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR ET EXTERIEUR	73
ACTION N°35	REDUIRE LES DEPLACEMENTS DES AGENTS: MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL ET D'UN PLAN DE FORMATIONS EN INTRA	75
ACTION N°36	INFORMER ET SENSIBILISER DES AGENTS	77
ACTION N°37	SENSIBILISER, INFORMER ET ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT	79
ACTION N°38	REALISER UNE ETUDE HYDROLOGIE – MILIEUX – USAGES - CLIMAT POUR ASSURER LE PARTAGE DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU DE LA RANCE ET DU FREMUR (ANALYSES HMUC)	81
	LES COMMUNES EN TRANSITION	83

Le programme d'actions 2021-2026 est composé de 37 actions portées par l'EPCI, d'1 action portée par l'EPTB Rance-Frémur et de 14 actions portées par 14 communes.

Ce programme d'actions est commun aux trois démarches engagées en 2018, à savoir :

- Le Plan Climat Air Energie Territorial
- Le premier Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre « patrimoine et compétences » auquel se rattachent Les 37 actions portées par l'EPCI
- La démarche de labellisation « Climat-Air-Energie »

Répartition des 37 actions à partir des 11 missions principales

Des actions concernent parfois plusieurs missions principales de Dinan Agglomération.

11 MISSIONS PRINCIPALES ENGAGEES DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis début 2020,
recensées avec les pôles
de direction et les services

**37 actions à
géométrie variable**

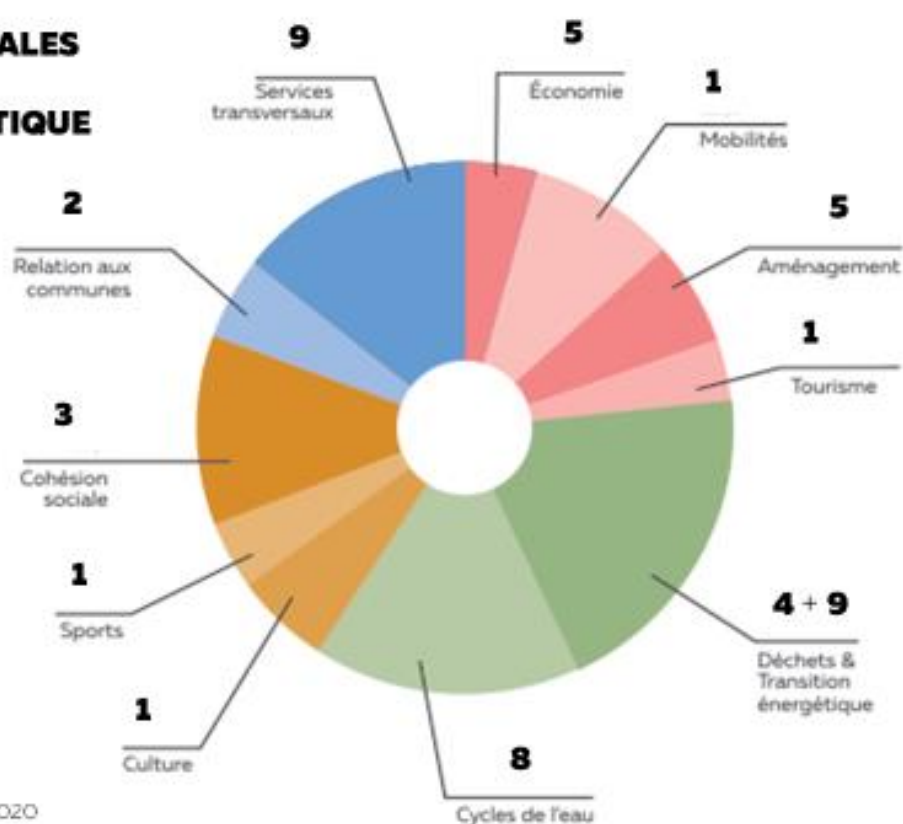


Schéma : extrait rapport d'activités 2020
Répartition budget CA 2020

Nombre d'actions réparties dans les 6 enjeux thématiques issus du diagnostic

1-Pratiques agricoles « terre et mer » et alimentation	4
2-Vulnérabilité et préservation de la ressource en eau (qualité et quantité)	8
3-Production d'EnR et maîtrise des consommations énergétiques territoriales	13
4-Préserver et reconquérir la biodiversité	5
5-Précarité énergétique des ménages (mobilités et habitat)	4
6-Les communes en transition /L'exemplarité de l'EPCI	35

Nombre d'actions répondant aux objectifs réglementaires du PCAET	
1-Réduction des émissions de gaz à effet de serre	30
2-Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	15
3-Maîtrise de la consommation d'énergie finale	19
4-Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	13
5-Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	1
6-Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaire	1
Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	25
Evolution coordonnée des réseaux énergétiques	4
Adaptation au changement climatique	24

Evolution réglementaire – l’empreinte environnementale du numérique

L'article 34 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 « visant à réduire l'empreinte du numérique en France » modifie l'article 229-26 du code de l'environnement se rapportant au PCAET.

Dans 3 ans, lors de la révision du PCAET, le programme d'actions de Dinan Agglomération devra intégrer une ou plusieurs actions visant à valoriser le potentiel de récupération de chaleur des centres de données et à réduire l'empreinte environnementale du numérique.

D'autre part, Dinan Agglomération, faisant parti des EPCI de plus de 50 000 habitants, sera dans l'obligation de réaliser une stratégie numérique responsable (précisions apportées par décret)

Evolution réglementaire – nuisances lumineuses

L'article 19 de la loi n° 2021-1104 du 22 août portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets modifie l'article 229-26 du code de l'environnement se rapportant au PCAET.

Le programme d'actions doit « comporter un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses ».

Le présent programme ne contient pas d'action dédiée aux nuisances lumineuses. Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (action n°17), des ateliers sur « la pollution lumineuse/éclairage public/trame noire » au mois de janvier 2022 ont été organisés auprès des communes participantes. Une poursuite à cette première sensibilisation est en cours de réflexion.

Action n°1 Favoriser la transition agroécologique des exploitations agricoles

Orientation(s) stratégique(s)

Vulnérabilité et préservation de la ressource en eau
Pratiques agricoles « terre et mer » et alimentation

SECTEUR OBLIGATOIRE : Agriculture

SECTEUR OPTIONNEL : Eau

PRESENTATION DE L'ACTION

L'agriculture, sur le territoire de Dinan Agglomération est partie constituante de son identité économique, paysagère, environnementale. Elle est aussi le premier secteur d'activité émetteurs de GES dont la majorité sont dites non énergétique car provenant de l'élevage et des pratiques culturales. Secteur d'activité le plus émetteur sur le territoire communautaire, c'est aussi celui où de nombreuses solutions existent et sont à mettre en place afin de contribuer à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Dinan Agglomération poursuit et renforce les politiques communautaires engagées bien avant sa création en 2017, auprès des agriculteurs, pour amorcer la transition écologique des systèmes agricoles.

Initiés dans le cadre de sa politique « Ressource en Eau », elle soutient et accompagne les agriculteurs dans cette évolution par le biais de plusieurs dispositifs contractuels : Les contrats territoriaux de bassins versants. Ces derniers visent en premier lieu à répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'eau (DCE 2000/60/CE). Toutefois, les co-bénéfices de ces programmes concernent également la réduction des émissions de GES et le stockage du carbone, et la restauration de la biodiversité.

Dinan Agglomération coordonne des programmes de bassins versant sur une partie de son territoire :

- Le contrat territorial de bassins versant Rance-Frémur 2020-2022
- Le plan de lutte contre les algues vertes de la baie de la Fresnaye 2017-2021

Le programme de bassin versant de l'Arguenon, porté par le Syndicat Mixte Arguenon Penthièvre (SMAP), couvre l'autre partie de son territoire.

Multi-partenarial (Etat, collectivités, EPCI, Organismes agricoles, usagers et associatifs ...), ces outils contractuels sont une déclinaison opérationnelle des orientations des SAGE et SDAGE sur des zones sensibles : captages d'eau potable prioritaires ou des milieux spécifiques tels que les estuaires eutrophisés.

Le contrat Rance-Frémur ou Plan de lutte contre les algues vertes intègre plusieurs volets thématiques d'actions pour répondre aux enjeux du territoire : « connaissance », « trames Verte et Bleue », « sensibilisation/éducation » et « agricole ».

Ce dernier volet « agricole » est constitué d'un panel d'actions à destination des agriculteurs, auprès desquels les CUMA/ETA et organismes de conseils agricoles sont parties prenantes.

En appui des mesures réglementaires existantes (ICPE ou Directives nitrates ...), ce volet d'actions agricoles permet de mobiliser :





- Des mesures contractuelles avec des accompagnements individuels ou collectifs spécifiques ou de droit commun « bonifiées » (aide aux investissements en matériels agro-environnementaux, MAEC, PSE, Breizh Bocage ...),
- Des possibilités d'expérimentations et d'innovations techniques, financières ou réglementaires,
- Des appuis scientifiques au service du territoire,

Tendant vers la durabilité des systèmes et leur transition écologique, ces actions permettent de répondre aux problématiques de fertilisation (azote/phosphore), de lutte contre l'érosion et de conservation des sols (matière organique), de réduction des transferts de produits phytosanitaires, d'aménagement et de réorganisation parcellaire (regroupement parcellaires, créations de zones tampons écologiques) ou de soutien à la création de filières locales de cultures à bas-intrants.

Pour illustrer, voici quelques actions phares issues des « volets agricoles » des programmes de bassins versants :

- Animation collective agricole autour de journées techniques, démonstration ou d'expérimentation : Suivi Litter-bags permettant d'approcher la dégradabilité de la matière organique des sols, test de compostage des effluents, appui à l'usage des outils d'aide à la décision pour le pilotage des épandages, incitation à la diversification culturale des assolements, gestion des prairies par sur-semis ...
- Diagnostics agronomiques individuels : Ajustement de la fertilisation, gestion des intercultures, étude de développement de l'agriculture biologique et des systèmes herbagers
- Aides spécifiques pour la réalisation des travaux d'implantation précoce des couverts végétaux et l'achat de matériel agro-environnemental
- Appui à la contractualisation de MAEC, PSE (Cf. fiche adhoc)

Ces programmes permettent également le déploiement d'actions d'éducation/sensibilisation, concrétisé par des modules de formations à l'eau, l'environnement et l'agroécologie auprès d'étudiants (lycée agricole de Caulnes ...).

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION	EFFETS ATTENDUS	
	<input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	Réduction des transferts de polluants vers l'eau Gestion quantitative de la ressource en eau Réduction des émissions de GES Diminution des polluants atmosphériques	
	CIBLES Agriculteurs	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, Conseils départementaux, Producteurs d'eau, Chambre d'agriculture, Organismes de conseils agricoles, CUMA/ETA, EPCIs
	PILOTAGE Service transition écologique	MOYENS FINANCIERS 230 000 €/an	SOURCES DE FINANCEMENT Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne, Région, Départements, fonds propres
	CALENDRIER		
	2017-2021 Mise en œuvre du plan de lutte contre les algues vertes baie de la Fresnaye (reconduit sur 2022-2027) 2020-2022 Mise en œuvre du contrat territorial Rance-Frémur (reconduit sur 2023-2025)		
INDICATEURS DE SUMI			
Nombre d'exploitations éligibles, ayant contractualisés ou bénéficiés d'un accompagnement (individuel ou collectif) Surface Agricole Utile totale, en bio, engagées dans des MAEC ou PSE Evolution de la sole (Surfaces en herbes, céréales, maïs) ... Evolution des exploitations en agriculture biologique Suivi annuel de la qualité de l'eau			

Action n°2 Gérer durablement le maillage bocager

Orientation(s) stratégique(s)

Vulnérabilité et préservation de la ressource en eau
Pratiques agricoles « terre et mer » et alimentation

SECTEUR OBLIGATOIRE : Agriculture

SECTEUR OPTIONNEL : Eau

PRESENTATION DE L'ACTION

Les haies constituent un écosystème naturel complexe, qui remplit de nombreuses fonctions écosystémiques tels que la préservation de habitats écologiques, la protection des sols et de l'eau, la régulation micro-climatique et la séquestration du carbone. Constitué en grande partie de paysages cultivés à ragosses, le territoire de Dinan Agglomération présente un maillage bocager de plus de 5 700 kilomètres linéaires, faisant de cette trame verte un élément structurel majeur du territoire.

Toutefois, la densité de ces linéaires reste peu suffisante, ne permettant pas à ce milieu de transition d'exprimer pleinement ces fonctionnalités. La densité bocagère moyenne présente sur le territoire de Dinan Agglomération est de 60.5 ml/ha de SAU, bien en deçà de la valeur guide des 100 ml/ha considérée comme seuil de fonctionnalité.

Ainsi pour inscrire les linéaires bocagers dans une trajectoire durable (en termes de densité et de fonctionnalités), et garantir une connectivité forte entre les différents types de végétation (boisements, trame verte et bleue), Dinan Agglomération développe une stratégie globale d'action autour des bocages.

- Inventaire des bocages :

De manière à connaître les éléments constitutifs de la trame bocagère, à en caractériser ses rôles et son évolution, un inventaire du bocage a été réalisé à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération. Cette donnée est aujourd'hui valorisée dans les documents de planification de l'EPCI tel que le PLUi et mis à jour au fil de l'eau.

- Protection des bocages, des boisements et petits boisements :

L'ensemble des boisements inscrits dans le PLUi-H bénéficie d'une protection soit au titre de la loi Paysage ou des Espaces boisés classés. A ce titre, toute demande d'abattage est soumise à une autorisation préalable, et en cas d'acceptation, s'accompagne d'une mise en œuvre de mesures compensatoires à valeur ajoutée environnementale.

- Gestion durable du bocage :





Initié par l'intermédiaire des Paiements pour Services Environnementaux, la gestion durable du bocage est prise en main par l'EPCI pour permettre aux agriculteurs gestionnaires des haies d'adopter les bonnes pratiques de conduite de la haie. La prise en charge de Plans de Gestion Durable de la Haie, ou l'accès au Label Haie en sont les principaux éléments.

- Valorisation des boisements :

La valorisation des boisements du territoire se décline sous l'angle énergétique. D'une part, par la Coopération LEADER transnationale filière bois énergie démarrée fin 2019, avec des partenaires locaux (SCIC ENR pays de Rance), nationaux (PNR boucles de seine normande) et européens (Finlandais en région Ostrobotnie du Sud : Thermopolis et Metsakeskus) :

- Evaluation de la ressource bois énergie renouvelable, locale et valorisable
- Etude juridique/économique/financière de structuration de la filière bois énergie sur Dinan Agglomération.

D'autre part, par la promotion de la filière bois énergie : Le service Conseil en Energie Partagé (CEP) de Dinan Agglomération accompagne les communes pour maîtriser leurs dépenses énergétiques et impulser des installations moins énergivores et décarbonées pouvant s'appuyer sur de la ressource locale (chaudières bois par exemple).

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	EFFETS ATTENDUS Accélération et accroissement des plantations bocagères Accroissement du stockage carbone	
	CIBLES Agriculteurs, propriétaires foncier, gestionnaires de l'espace	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil Régional de Bretagne, Conseils départementaux, CRAB, SCIC ENR pays de Rance
	PILOTAGE Service transition écologique	MOYENS FINANCIERS 700 000 € en 2021 programme Breizh Bocage	SOURCES DE FINANCEMENT Agence de l'eau Loire Bretagne, Région, Départements, fonds propres, FEADER, ADEME
	CALENDRIER 2021 Démarrage de l'action		
INDICATEURS DE SUMI Evolution des linéaires et surfaces boisés sur le territoire de Dinan Agglomération Mètres linéaires de bocage restaurés Mètres linéaires de bocage plantés Mètres linéaires de bocage protégés Nb de dossiers de demande d'abattage instruits Nb de Plan de Gestion Durable des Haies réalisés			

Action n°3

Expérimentation et déploiement du Paiement pour Services Environnementaux (PSE)

Orientation(s) stratégique(s) : Vulnérabilité et préservation de la ressource en eau
Pratiques agricoles « terre et mer » et alimentation
Préserver et reconquérir la biodiversité

SECTEUR OBLIGATOIRE : Agriculture

SECTEUR OPTIONNEL : Eau

PRESENTATION DE L'ACTION





Lauréat de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Dinan agglomération expérimente le déploiement du Paiement pour Services Environnementaux (PSE) sur trois secteurs de son territoire, jugés comme prioritaires au regard de leurs enjeux eau et biodiversité :

- le bassin versant de la baie de la Fresnaye (13 600 hectares – 165 agriculteurs – enjeu Algues vertes),
- l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC Enjeu Eau Potable) de la Ville Bézy (1 200 hectares – 37 agriculteurs)
- le sous bassin versant du Kerneuf (1 700 hectares – 49 agriculteurs).
- Le PSE est un dispositif financier innovant, destiné à rémunérer des pratiques agricoles vertueuses sur des territoires présentant des usages dépendant d'enjeux environnementaux forts.

Sur la base d'une contractualisation, les agriculteurs sont rémunérés pour des actions de restauration ou maintien des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage du carbone, protection du paysage et de la biodiversité...). Ce dispositif pose les conditions d'une démarche valorisante et rémunératrice permettant aux agriculteurs d'initier une transition agro-écologique dans leurs exploitations.

Les services environnementaux concernent 4 champs d'actions :

1. La protection des chemins de l'eau situés en bord de cultures : création de bandes tampons enherbées ou fleuries, gestion raisonnée des fossés permettant de limiter les risques d'érosion et de transfert (azote et produits phytosanitaires)
2. La lutte contre l'érosion et la préservation des habitats écologiques par la gestion durable des haies : adoption de pratiques d'entretien du linéaire de haies existant et/ou planter qui permettent de faire durer les arbres dans le temps, donner à la haie la capacité de remplir au mieux ses fonctions (brise vent, anti-érosion, réservoir de biodiversité, filtration...) et une valorisation économique de la ressource (référence attendue : niveau 1 du label haie)
3. La préservation des sols et la réduction du transfert de flux d'azote par l'amélioration de l'efficacité de la couverture des sols : tendre vers 100% de couverture des sols en hiver, ou la mise en place d'intercultures (prairies, luzerne, ...),
4. La réduction des quantités et du transfert des pesticides en proposant des itinéraires culturaux tendant vers la suppression des herbicides : promotion du désherbage mécanique et intégration de cultures annuelles (sarrasin, colza associé, méteil ...).

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION	EFFETS ATTENDUS	
	<input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	Augmentation de la séquestration du carbone Réduction des émissions de GES, Préservation des habitats refuges de la faune Réduction des transferts de polluants vers l'eau.	
	CIBLES Agriculteurs	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES Agence de l'eau Loire Bretagne, Collectivité Eau du Bassin Rennais, CRAB, Association COEUR Emeraude, SCIC EnR pays de Rance
	PILOTAGE Service « transition écologique »	MOYENS FINANCIERS 2167000€ pour 5 ans	SOURCES DE FINANCEMENT Agence de l'eau Loire Bretagne, Région, DRAAF, Collectivité Eau du Bassin Rennais
	CALENDRIER		
	2020	Elaboration du dossier de candidature à l'appel à projet de l'agence de l'eau Loire Bretagne	
	2021	Lauréat de l'appel à projet	
	2021-2026	Mise en œuvre du programme d'actions	
INDICATEURS DESUM			
Nombre de contrats signés avec les agriculteurs des 3 territoires d'expérimentation Surface en ha de maïs désherbés mécaniquement en prélevé Surface en ha de cultures « 0 pesticides » implantés Surface en ha couvertes efficacement Mètres linéaires de chemins de l'eau protégés Mètres linéaires de haies gérés durablement			

Action n°4 Encourager le développement d'un système alimentaire local résilient

Orientation(s) stratégique(s)

Pratiques agricoles « terre et mer » et alimentation
Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE : Agriculture

SECTEUR OPTIONNEL : Développement économique

PRESENTATION DE L'ACTION

Ayant identifié comme un enjeu et une opportunité de développement local, la future réglementation s'imposant aux collectivités pour les services de restauration collective par la loi EGALim, Dinan Agglomération s'est engagé dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dès sa création en 2017. Il concerne 55 restaurants scolaires des écoles primaires approvisionnés par 42 cuisines communales en régie directe ou délégation de service. Le PAT est aussi intégré et fait pleinement partie des orientations de la stratégie agricole et alimentaire de Dinan Agglomération.

Une 1^{ère} phase de 2017 à 2018 s'est centrée sur la caractérisation des denrées alimentaires utilisées en restauration collective d'une part et d'autre part sur la création d'un réseau de cuisiniers, gestionnaires et producteurs locaux. Une 2^{de} phase de 2019 à 2021, intégrée dans la stratégie agricole et alimentaire de Dinan Agglomération, repose sur une programmation de 31 actions à travers 4 axes :

► Axe 1 : La gouvernance

- | | |
|---|---|
| 1. Elaboration du plan d'actions 2020-2021, | 6. Evaluation externe par un bureau d'étude, |
| 2. Organiser des assises de l'agriculture et de l'alimentation, | 7. Diffuser les rapports techniques et financiers |
| 3. Coordination interne et externe, | 8. Participer aux réseaux d'échanges, |
| 4. Mobiliser des financements complémentaires, | 9. Capitaliser sur les résultats, |
| 5. Suivre la mise en œuvre du plan d'actions, | |

► Axe 2 : Observer le territoire

- | | |
|---|---|
| 10. Collecter les données agricoles et alimentaires des services de Dinan Agglomération et des partenaires institutionnels et techniques concernés, | 12. Analyse des expériences avec les territoires qui mettent en place des actions similaires, |
| 11. Mettre ces données à disposition, | |

► Axe 3 : Accompagner les changements de pratiques de la consommation

- | | |
|---|---|
| 13. Suivre l'approvisionnement et accompagner la restauration collective pour répondre aux objectifs de la loi EGALim | 16. Des lieux de distribution de l'aide alimentaire et favoriser l'intégration de produits locaux et sous signe de qualité |
| 14. Organiser des formations et des réunions d'échanges (forums,...) | 17. Promouvoir des animations en faveur du "bien manger", la lutte contre le gaspillage et le tri des déchets auprès du public scolaire et du grand public |
| 15. Former les cuisiniers pour qu'ils puissent mettre en place des démarches zéro-gaspi | 18. Informer les porteurs de projets en agriculture et alimentation (orienter vers les aides, mettre en lien avec d'autres structures...) tout au long de leurs parcours et en complémentarité avec les acteurs agricoles |





Axe 4 : Accompagner les transitions agricoles

- | | |
|---|--|
| 19. Répondre aux sollicitations des partenaires (MSA, DDTM22, Chambre d'agriculture 22, Solidarité paysan, MISACO...) et des communes sur l'accompagnement social et la prévention, | 26. Assurer la promotion et développer les filières locales et de qualité pour l'alimentation humaine (blé noir, légumineuses...), |
| 20. Préserver et suivre la consommation du foncier (en lien avec PLUI-H), | 27. Structurer l'offre locale (atelier de transformation, logistique, magasin de producteurs...), |

21. Répondre à la demande des communes qui souhaitent mobiliser du foncier pour installer des jeunes agriculteurs, lutter contre la déprise ou restaurer des friches,
 22. Expérimenter avec la CC de Côte d'Emeraude une animation menée par l'association Terre de liens sur l'installation et le foncier sur les communes du bassin versant de Frémur, baie de Beaussais,
 23. Mobiliser les cédants pour préparer la transmission de leur exploitation,
 24. Communiquer sur les opportunités de reprise et d'installation sur le territoire,
 25. Faciliter l'installation d'agriculteurs sur des productions répondants aux besoins alimentaires locaux,

28. Développer l'attractivité des métiers agricoles (emploi, formations...),
 29. Accompagner les pratiques agricoles et la production d'énergies renouvelables et les actions définies dans le cadre du PCAET,
 30. Mobiliser les savoirs faire des agriculteurs pour répondre aux enjeux de qualité et d'accessibilité de la ressource en eau,
 31. Développer les pratiques agricoles répondants aux enjeux de préservation de la biodiversité.

Pour consolider les connaissances acquises depuis 2017 et progresser dans l'accompagnement aux changements de pratiques de la consommation ; une étude sur les flux alimentaires a été menée en 2020-2021. Elle a pour objet la caractérisation des denrées produites et consommées sur le territoire. La finalité de cette étude est de comprendre l'organisation du système alimentaire du territoire, visualiser ses atouts et ses limites. En acquérant une meilleure connaissance de la chaîne logistique, du stock alimentaire ainsi que des capacités actuelles en matière d'autonomie alimentaire ; cette étude servira de repère dans l'appréciation de la vulnérabilité du territoire et des actions à mener afin d'accroître la production agricole pour l'alimentation locale en intégrant les effets présents et à venir du changement climatique.

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	EFFETS ATTENDUS Développement des circuits courts alimentaires Accroissement du nombre d'installations agricoles en circuits courts et/ou en agriculture biologique Accès facilité à la production agricole locale et durable pour les consommateurs	
	CIBLES Communes, agent des services de restauration, agriculteurs, grand publics	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES ARS, DDTM22, Conseil Régional, Conseil Départemental, Labocœa, chambres consulaires, MAB 22, Mutualité Française de Bretagne, Coeur Emeraude, conseil de développement
	PILOTAGE Service développement économique	MOYENS FINANCIERS 332 000 € plan de relance	SOURCES DE FINANCEMENT Etat, fonds propre, fonds européen FEADER-LEADER, ADEME
	CALENDRIER 2019-2021 Mise en œuvre de la stratégie agricole et alimentaire – phase 2 2022-2026 Elaboration/mise en œuvre de la stratégie agricole et alimentaire – phase 3		
INDICATEURS DE SUMI Part (en%) des produits biologiques et/ou locaux dans la restauration collective Nombre de formation à destination des cuisiniers et gestionnaires Nombre de forums producteurs locaux et professionnels de la restauration collective Nombre d'actions à destination des scolaires et du grand public			

Action n°5 Mettre en œuvre la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Orientation(s) stratégique(s) : Vulnérabilité et préservation de la ressource en eau
Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Eau

PRESENTATION DE L'ACTION

Le territoire de Dinan Agglomération est concerné par de nombreux enjeux sur l'eau qu'il s'agisse de la gestion du trait de côte par sa façade maritime de Saint Jacut de la Mer, en passant par Saint-Cast le Guildo jusqu'à la plage des Sables d'Or, de la gestion de la ressource en eau avec la présence de sites de production d'eau potable ou de la gestion de milieux aquatiques et de l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau présentes sur le territoire.

Dinan Agglomération, depuis le 1ier janvier 2018, détient la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI).

Elle se décline en quatre grands objectifs :

1. L'aménagement des bassins versants,
2. L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, plans d'eau,
3. La défense contre les inondations et la mer,
4. La protection et restauration des zones humides.

Cette nouvelle compétence va permettre de développer sur le territoire communautaire une politique de gestion intégrée de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la protection des populations les plus soumis aux risques.





Pour la prendre en main, Dinan Agglomération a réalisé une étude de préfiguration d'exercice de la compétence qui a porté sur :

- Les dimensions techniques, financières, juridiques et organisationnelles de la compétence,
- La détermination des modalités opérationnelles intégrant la prévention des risques fluviaux et littoraux en raison des aléas climatiques (étude des dangers, surveillance et entretien des ouvrages de type digue, barrage, etc.).
- De cette étude, les ouvrages susceptibles d'être intégré dans le système d'endiguement sous compétence communautaire ont pu être listé. Ceux-ci doivent faire l'objet d'analyse plus approfondi pour déterminer leur niveau de protection. Ce système sera associé au programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) développé sur l'Arguenon, en complément du PPRism.

Pour travailler sur la pollution littorale bactériologique, l'érosion du trait de côte et la submersion marine parties intégrant de la GEPI, un poste de chargé de mission sera créé en 2022.

Enfin, cette prise de compétence GEMAPI vient renforcer des actions actuellement menées sur :

- La trame bleue : travaux de restauration écologique, de restauration morphologique des cours d'eau, référencement des cours d'eaux portés dans le cadre des volets « milieux aquatiques » des contrats de bassins versants.
- La trame verte : travaux de restauration, des haies bocagères et talus, réalisation d'inventaire, protection et gestion durable.
- Élaboration de profils de vulnérabilité des zones conchyliques, etc.

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	EFFETS ATTENDUS Maîtrise et limitation de la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondations, de submersion et de retrait du trait de côte	
	CIBLES EPCI, communes	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES Agence de l'eau Loire Bretagne, Département, Conseil Régional, SAGE
	PILOTAGE Service transition écologique	MOYENS FINANCIERS 981 000€	SOURCES DE FINANCEMENT
	CALENDRIER 2018 Prise d compétences GEMAPI		
INDICATEURS DE SUIVI Mètre linéaire de cours d'eau restaurés ou gérés Mètre linéaire de haies bocagères sur le territoire de Dinan Agglomération Mètre linéaire de haies restaurées Nombre d'ouvrages gérés dans le système d'endiguement			

Action n°6 Expérimenter la gestion intégrée des eaux pluviales

Orientation(s) stratégique(s)

Vulnérabilité et préservation de la ressource en eau
Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Eau

PRESENTATION DE L'ACTION

En janvier 2020, Dinan Agglomération s'est vu attribuer par ses communes, la compétence gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. La gestion des eaux pluviales urbaines dépasse les questions de réseaux et d'ouvrages techniques, et s'élargit à l'espace public, à l'enjeu de la ressource en eau, et à la protection contre le risque d'inondation. L'approche globale et pluri-acteurs de cette compétence s'exerce au sein d'une coopération entre l'EPCI et les communes instaurant une gestion intégrée des eaux pluviales. Lauréat d'un appel à projet de l'agence de l'eau Loire Bretagne, Dinan Agglomération s'est donné les moyens d'expérimenter des solutions d'infiltration des eaux de pluie et de déconnexion des réseaux d'assainissement. Cette expérimentation repose sur 4 actions principales

► **Actions d'appui et de sensibilisation sur la gestion intégrée des eaux pluviales au niveau du territoire :**

- Assistance à maîtrise d'ouvrage lors de l'instruction des projets d'aménagements : promotion de la gestion intégrée des eaux pluviales auprès des maîtres d'ouvrages, publics et privés, maîtres d'œuvre, et autres acteurs de la construction et de l'aménagement
- Réalisation de fiches techniques et documents d'informations à destination des aménageurs
- Animation des opérations groupées de déraccordement des eaux pluviales chez les particuliers (réseaux unitaires prioritairement)
- Réalisation d'études spécifiques perméabilités et solutions alternatives auprès des communes

► **Recensement et sélection des équipements publics communautaires pouvant faire l'objet d'une gestion intégrée des eaux pluviales :**

Chaque site fera l'objet d'une pré-étude d'opportunité portée par un ensemble de questionnements, tels que : les eaux de cette toiture peuvent-elles être infiltrées dans une bande plantée au pied du bâtiment ? Les eaux de cette allée imperméable peuvent-elles se répartir dans le jardin attenant ?

► **Déconnexion et gestion des eaux pluviales dans le cadre d'une requalification de zone d'activités :**





Dans ce contexte, l'eau de pluie pourra servir à des usages « classiques » : arrosage des espaces plantés, nettoyage des emprises non bâties, alimentation des réserves incendie ou également s'intégrer dans le cycle des process industriels de site existant.

Dans certains cas, le stockage et l'utilisation des eaux pluviales peuvent être un levier précieux pour organiser des synergies et mettre en place une écologie industrielle. Ces dispositifs peuvent être alimentés par les eaux de pluie récupérées sur les vastes toitures des emprises bâties.

► **Déconnexion eaux pluviales-eaux usées en secteur urbain unitaire avec gestion sur site des eaux pluviales :**

Cette action s'intéresse à l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle auprès des propriétaires privés. Le site identifié pour lancer cette expérimentation est la commune de Mégrit où se situe une station d'épuration qui fait l'objet d'études et de travaux à venir d'amélioration du traitement des eaux usées.

L'accompagnement auprès des usagers se fera à l'occasion des contrôles de branchement où une étude complémentaire sera réalisée sur le potentiel de déconnexion au réseau des eaux pluviales.

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique 	EFFETS ATTENDUS <p>Diminution des risques d'inondations et de pollutions</p> <p>Montrer à voir et faire : effet démonstrateur des sites choisis</p>					
	CIBLES Espaces publics communaux et communautaires, particuliers, aménageurs	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES Communes, agence de l'eau Loire Bretagne				
	PILOTAGE Service « eau et assainissement »	MOYENS FINANCIERS Non renseigné	SOURCES DE FINANCEMENT Fonds propres, Agence de l'eau Loire Bretagne				
	CALENDRIER <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 20%;">2020</td> <td><i>Elaboration du dossier de candidature à l'appel à projet</i></td> </tr> <tr> <td>2021-2025</td> <td><i>Mise en œuvre du programme d'actions</i></td> </tr> </table>			2020	<i>Elaboration du dossier de candidature à l'appel à projet</i>	2021-2025	<i>Mise en œuvre du programme d'actions</i>
2020	<i>Elaboration du dossier de candidature à l'appel à projet</i>						
2021-2025	<i>Mise en œuvre du programme d'actions</i>						
INDICATEURS DE SUIVI <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'équipements publics déconnectés du réseau pluvial Nombre de zones d'activités déconnectées du réseau pluvial Nombre de propriétés privées déconnectées du réseau pluvial 							

Action n°7 Expérimenter des nouvelles techniques d'épuration pour le traitement des eaux usées

Orientation(s) stratégique(s) : Vulnérabilité et préservation de la ressource en eau
Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Eau

PRESENTATION DE L'ACTION

Dinan Agglomération a engagé depuis 2019, un programme de mise en conformité et renouvellement des stations d'épurations des eaux usées (STEP) sur le territoire communautaire. La mise en œuvre de ce programme applique une méthodologie nouvelle dans la sélection des équipements de traitement et d'épuration des eaux usées. Le choix des équipements remplaçant l'existant intègre 3 grands principes :

1. Procédé de traitement permettant à la fois de maîtriser ou réduire des consommations énergétiques tout en s'assurant de répondre aux contraintes du rejet en milieu naturel
2. Prise en compte dans l'analyse du coût global de l'équipement et non pas uniquement du coût d'investissement (travaux d'installation, mise en service et coût d'exploitation)
3. Privilégier des infrastructures ayant des besoins limités en matériaux dont l'empreinte carbone est significative, tel que le béton et intégré dans le paysage





Créé en 1983, la station de traitement de Corseul se constituait de 3 lagunes qui effectuaient un traitement épuratoire, devenu au fil des années insuffisant et non compatible avec le milieu naturel dans lequel elles sont situées. Implantés en « milieu sensible », rejet du ruisseau de Pont de l'Hôtellerie (affluent du Montafilan, lui-même affluent de l'Arguenon), les trois bassins ne permettaient plus de traiter correctement les rejets de phosphore et d'azote.

Conscients de la vulnérabilité et de la richesse de la ressource en eau du territoire, les élus communautaires pour la rénovation de la station de traitement à Corseul ont décidé d'expérimenter un traitement des effluents par filtres plantés à aération forcée.

La phyto-épuration, dans son mode de fonctionnement est assimilable et comparable à une zone humide. Avec la plantation de végétaux aux fonctions épuratoires et de filtrations reconnues ; elle vient remplacer les procédés physico-chimiques d'assainissement traditionnels. Les eaux usées sont ainsi traitées par les plantes. Cette technique d'épuration combine la rusticité d'un premier étage planté de roseaux alimenté en eaux usées brutes (gestion intégrée des boues) avec une intensification par aération mécanique. Ce procédé compact sans ouvrages complexe de génie civil, permet d'atteindre un traitement très performant notamment sur la pollution organique et azotée d'origine domestique ou agroalimentaire mais également sur de nombreux micropolluants organiques d'origine industrielle.

En retenant ce nouveau procédé, la station de traitement de Corseul va être reconfigurée. L'infrastructure (Rhizosph'air®) va se concentrer sur une seule des trois lagunes existantes où seront plantés des roseaux et sera installé le système d'injection d'air.

Les deux autres lagunes seront conservées et requalifiées. Plusieurs idées sont envisagées : requalification en plans d'eau de biodiversité à pouvoir tampon, renaturation, aménagement de stationnement avec accueil pédagogique, intégration paysagère....

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique 	EFFETS ATTENDUS <p>Amélioration après épuration de la qualité de l'eau</p> <p>Préservation de la biodiversité</p>	
	CIBLES Espaces publics communaux et communautaires particuliers, aménageurs	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES Communes, agence de l'eau Loire Bretagne
	PILOTAGE Service eau et assainissement	MOYENS FINANCIERS 10 029 130€ dont 1 052 000€ STEP de Corseul	SOURCES DE FINANCEMENT Fonds propres, Agence de l'eau Loire Bretagne
	CALENDRIER <ul style="list-style-type: none"> 2020-2021 Réalisation des travaux de la STEP de Corseul 2019-2026 Mise en œuvre du programme de mise en conformité et renouvellement 		
INDICATEURS DE SUVI Réalisation des travaux Résultats d'analyse de l'eau Consommations énergétiques annuelles			

Action n°8 Réaliser un schéma directeur des énergies

Orientation(s) stratégique(s) Production d'EnR et maîtrise des consommations

SECTEUR OBLIGATOIRE : SECTEUR OPTIONNEL : Gestion/production/distribution d'énergie

PRESENTATION DE L'ACTION

La démarche de planification intégrée au PCAET oblige Dinan Agglomération à se projeter et être en mesure de quantifier la production, la maîtrise des consommation énergétiques dans l'ensemble des secteurs d'activités. Ce premier exercice a pu être réalisé sur la base des données fournies par l'Observatoire Régional de Bretagne et les éléments présents dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bretagne. Afin d'affiner une connaissance locale, des capacités de productions, des besoins de consommations, des usages et des réseaux, Dinan Agglomération envisage de réaliser durant la programmation de son premier PCAET, un schéma directeur des énergies et de leurs réseaux.

Ce schéma permettra de développer une vision globale, localisée et territorialisée de la distribution, des consommations et besoins énergétiques actuels et à venir. Cet outil permettra d'apporter des éléments d'orientations dans le domaine de la planification urbaine, des politiques de l'habitat, des déchets, de l'eau, des transports et de la mobilité, etc.

Il est porteur de plusieurs objectifs :

- Renforcer la connaissance de la situation énergétique et climatique à l'échelle de la communauté d'agglomération
- Construire une vision partagée et une feuille de route opérationnelle commune à l'ensemble des acteurs du système énergétique local qu'il soit gestionnaire, producteur ou consommateur
- Fixer des objectifs communs de développement des EnR, des réseaux, de maîtrise des consommations et de localisation des secteurs et zones d'intervention prioritaires

Il s'agit d'organiser les réseaux et les installations de production pour aboutir à un système énergétique plus durable. Pour cela, un schéma directeur des énergies comporte trois grandes étapes de réalisation :

1. Diagnostic des consommations et des productions d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid), ainsi que des réseaux de distribution qui permettent leur circulation,
2. Projection à 10-15 ans et scénarisation des évolutions énergétiques du territoire
3. Définition d'un plan d'actions réalisable impliquant les politiques communautaires et visant à optimiser toute la chaîne de l'énergie

Intégré dans le schéma directeur des énergies, il sera réalisé en premier lieu un exercice de programmation de la production des Energies Renouvelables (EnR) et de Récupération (chaleur fatale de l'usine d'incinération de Taden) permettant d'affiner les potentiels de production, de se questionner sur leurs localisations, de mettre en place une concertation autour de la définition de principes communs d'un développement des EnR par filières (éolien, photovoltaïque, méthanisation, bois-énergie).






OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur
- 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

Affiner le travail de quantification réalisé dans la stratégie du PCAET

Quantifier des objectifs énergétiques ambitieux et réalisables

 <p>CIBLES EPCI, communes, entreprises, administrations</p>	<p>PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES Région, Département, DDTM, Ademe, Communes, TARANIS, SDE 22, SEM énergie 22, AILE, SCIC EnR pays de Rance, entreprises, gestionnaires de réseaux, etc.</p>
 <p>PILOTAGE A définir</p>	<p>MOYENS FINANCIERS 100 000€ à 200 000€</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT Fonds propres, appel à projet régional, national ou européen</p>
 <p>CALENDRIER</p> <p>2022 Définition et rédaction du cahier des charges 2023-2026 Elaboration et mise en œuvre du Schéma directeur des énergies</p>		
<p>INDICATEURS DE SUVI</p> <p>Nombre de réunions Nombre de partenaires associés Nombre de participants Nombre d'actions</p>		

Action n°9 Déployer le service de Conseil en Energie Partagé (CEP)

Orientation(s) stratégique(s)

Production d'EnR et maîtrise des consommations
Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE : Tertiaire

SECTEUR OPTIONNEL :

PRESENTATION DE L'ACTION

Le Conseil en Energie Partagé est un service proposé aux communes de Dinan Agglomération depuis la création de l'EPCI en janvier 2017. Ce service, créé en 2012, était auparavant porté par le Syndicat Mixte du Pays de Dinan. Depuis sa création, le service connaît un fort développement avec des adhésions croissantes de la part des communes qui sur la base du volontariat adhèrent au service. En 2020, elles sont au nombre de 41 adhérentes sur les 64 communes de l'EPCI (hors ville de Dinan). Il intervient aussi sur le patrimoine communautaire de Dinan Agglomération. Jusqu'en 2020, la ville de Dinan mutualisait ce service avec Dinan Agglomération ; à partir de 2021 elle a décidé de recruter à temps plein un conseiller en énergie partagé. Ce service depuis sa création propose :

- ▶ Maîtrise de la demande et des consommations énergétiques :
 - Visite du patrimoine
 - Réalisations de bilans annuels des consommations avec préconisations de réduction des consommations
 - Suivi et appui aux élus et agents communaux pour la mise en place des préconisations
- ▶ Accompagnement de projets communaux neuf ou rénovation
 - Aide à la rédaction des cahiers des charges (performance thermique à atteindre, solutions techniques, qualité de l'air, etc.)
 - Analyse des dossiers de consultations des entreprises
 - Suivi des prestations de bureaux études (participations aux réunions concernant les projets, aux réunions de chantiers, etc.)
 - Aide au montage des dossiers de subventions
 - Campagne de mesures sur les équipements publics (puissance, température, thermographie, air intérieur, etc.)
 - Réalisation d'études thermiques
- ▶ Information et sensibilisation
 - Sensibilisation du personnel et des usagers des bâtiments communaux
 - Organisation d'un évènementiel mettant en valeur les actions de transition énergétique
 - Accompagnement pour la qualité de l'air intérieur et l'utilisation des produits d'entretiens
 - Mise en réseau des élus et des techniciens du territoire

Un déploiement du service est envisagé afin :

- D'accompagner les communes adhérentes dans l'application des décrets de la loi du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), à savoir les décrets « Tertiaire ». Ceux-ci vont imposer, une obligation de suivi des consommations énergétiques des bâtiments de plus de 1 000m² suivi d'une obligation de réduction des consommations énergétiques selon des modalités et un calendrier spécifiques (programmation à 2030, 2040, 2050 avec des baisses de 40%, 50% et 60% des consommations par rapport à l'année de référence). Ce décret a la particularité de couvrir tous les usages de l'énergie que ce

soit le chauffage, l'éclairage ou l'utilisation d'une cafetière, etc. De nombreux bâtiments publics sont concernés par le décret.

- De mettre en place un service de valorisation et gestion groupées des Certificats d'Economie d'Énergie provenant des travaux énergétiques et thermiques dans le cadre de rénovations du patrimoine public. Ce système permet de présenter et obtenir des CEE, quel que soit l'ampleur des travaux effectués. Ainsi, même de « petits travaux » de rénovation thermique pourront obtenir des CEE. Ce service est proposé aux communes adhérentes et non adhérentes au service CEP.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur
- 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

Augmentation de la production et consommation d'EnR

Diminution de la consommation d'énergies fossiles

Maîtrise des consommations énergétiques

Intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique dans les travaux de construction et rénovation



CIBLES

EPCI, communes

PORTEUR DE PROJET

Dinan Agglomération

PARTENAIRES

Communes, SDE 22, ADEME, Conseil Régional



PILOTAGE

Service transition écologique

MOYENS FINANCIERS

200 000€/an
5 ETP

SOURCES DE FINANCEMENT

Cotisations communes, SDE 22, ADEME, fonds propres



CALENDRIER

2019-2026

Déploiement sur la durée du programme et au delà

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes adhérentes

Nombre d'accompagnement de projets communaux

Quantité et montant des CEE valorisés

Economies énergétiques réalisées sur les bâtiments communautaires

Action n°10 Développer des centrales photovoltaïques sur le patrimoine public existant

Orientation(s) stratégique(s) Production d'EnR et maîtrise des consommations
Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE : Tertiaire

SECTEUR OPTIONNEL :

PRESENTATION DE L'ACTION

Dinan Agglomération, en tant qu'établissement public, est doté d'un patrimoine bâti conséquent (70 bâtiments). La présence d'installations de productions d'énergies renouvelables y est quasi inexistante.

Dans son ambition de contribuer à la transition énergétique et aussi d'impulser une dynamique locale de production d'énergies renouvelables (EnR), les élus ont décidé d'engager sur le patrimoine bâti existant des études de potentiels d'installation de panneaux photovoltaïques raccordés au réseau ou en autoconsommation. Cette action est aussi proposée aux communes adhérentes au service de conseil en énergie partagé (41 communes adhérentes en 2020).

Cette action comprend deux grandes étapes :

- 1) Réalisation d'études de préféabilité sur le patrimoine communautaires et communales : outil d'aide à la décision

A partir de 2020, des études technique, économique et financière seront réalisées sur des bâtiments choisis parmi le patrimoine communautaire et communal. Il est envisagé de réitérer cette étape au cours de la programmation de la stratégie de transition énergétique et changement climatique.

- 2) Accompagnement des projets d'installation de centrales photovoltaïques par les conseillers en énergie partagé (CEP) auprès des communes adhérentes

Sur la base des études réalisées et de leurs résultats, Dinan Agglomération, dotée d'une ingénierie compétente à l'interne, programmera des travaux d'installation de centrales PV sur les bâtiments communautaires retenus.

Les communes bénéficiaires des études de préféabilité seront accompagnées dans l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des projets d'installation par les conseillers en énergie partagé déjà chargé du suivi de leur consommation énergétique.

Cette action améliorera dans les prochaines années, les résultats des futurs Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serres de Dinan Agglomération (BEGES - EPCI de plus de 50 000 habitants).



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur
- 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

Augmentation de la production et consommation d'EnR



Diminution de la consommation d'énergies fossiles



CIBLES

PORTEUR DE PROJET

PARTENAIRES

Bâtiments de l'EPCI, des communes adhérentes au CEP	Dinan Agglomération	Communes, SDE22, Breizh Alec/Taranis
 PILOTAGE Service transition écologique	MOYENS FINANCIERS 30 000 €/an pour les études Investissement non chiffré	SOURCES DE FINANCEMENT Fonds propres, fonds européen LEADER, ADEME, Conseil Régional
 CALENDRIER 2020-2026 2021-2026	Réalisation études de potentiel des bâtiments communautaires et communaux Installation de PV sur le patrimoine public	
INDICATEURS DE SUMI Nombre d'études de bâtiments communautaires et communaux réalisées Puissance installée (KW) Surface en m ² installés		

Action n°11 Promouvoir les projets citoyens d'EnR

Orientation(s) stratégique(s)

Production d'EnR et maîtrise des consommations

SECTEUR OBLIGATOIRE : **SECTEUR OPTIONNEL :** Gestion/production/distribution d'énergie

PRESENTATION DE L'ACTION

« Pour 1 € investi dans un projet citoyen de production d'énergie renouvelable, 2,50 € profitent au tissu économique local grâce à la fiscalité, les loyers, les salaires, les prestations et les revenus de l'investissement. » (Energie partagée – étude 2019).





Dinan Agglomération est adhérent au réseau régional TARANIS de promotion de l'EnR citoyenne. Ce réseau propose des outils d'animations et d'accompagnement de projets locaux pour tout type de projets EnR qu'il s'agisse de photovoltaïque, d'éolien, de chaudière bois, etc.

Durant la mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique et changement climatique, Dinan Agglomération missionnera le réseau TARANIS (Breizh Alec) pour la mise en place d'animations et d'actions d'informations aux projets citoyens d'EnR dans l'objectif de créer un ou plusieurs collectifs locaux de citoyens autour d'un projet commun d'EnR.

Plusieurs étapes sont programmées selon la méthode proposée par TARANIS (Breizh Alec) :

1. Co-construire un programme d'actions concret avec Dinan Agglomération pour permettre la mobilisation autour d'un projet territorial d'énergie renouvelable citoyen.
2. Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation : faire découvrir les enjeux de la transition énergétique (ciné-débats, conférences sur le thème de la transition énergétique, visites de projet EnR local) et accompagner la structuration du « noyau dur »
3. Accompagner le ou les groupe(s) projet à définir son projet
4. Guider le ou les groupe(s) dans les choix techniques, économiques et juridiques

Outiller le ou les groupe(s) pour lancer la mobilisation financière des citoyens et des partenaires publics

	<p>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input checked="" type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input checked="" type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique 	<p>EFFETS ATTENDUS</p> <p>Emergence d'un ou plusieurs projet(s) citoyen d'EnR</p>	
	<p>CIBLES</p> <p>Tout public</p>	<p>PORTEUR DE PROJET</p> <p>Dinan Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Communes, TARANIS/Breizh Alec, Conseil de développement</p>
	<p>PILOTAGE</p> <p>Mission planification</p>	<p>MOYENS FINANCIERS</p> <p>15 600€ TTC</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT</p> <p>Fonds propres, fonds européen LEADER</p>
	<p>CALENDRIER</p>		

2021-2026	Mise en œuvre sur la période de programmation de la stratégie de transition énergétique et climatique
INDICATEURS DE SUMI Nombre de groupe projet créé Nombre d'installation d'EnR porté par une initiative citoyenne Part de l'investissement citoyen dans le projet d'EnR	

Action n°12

Structurer une filière locale bois-énergie

Orientation(s) stratégique(s)

Production d'EnR et maîtrise des consommations

SECTEUR OBLIGATOIRE : Agriculture

SECTEUR OPTIONNEL : Coopération / partenariat

PRESENTATION DE L'ACTION

Dinan Agglomération s'étend sur un territoire rural composé de bosquets, de pâturages, de haies bocagères et de friches naturelles en fonds de vallées. Plusieurs projets de chaufferie-bois ont été réalisés et d'autres sont en cours de définition et d'accompagnement.

Malgré l'intérêt porté par Dinan Agglomération à la filière bois-énergie ; des problématiques persistent quant à la connaissance de la ressource bois et sa valorisation. Des acteurs de la filière se questionnent sur la pérennité de l'activité et l'émergence de nouveaux modèles économiques. De même la mobilisation et la communication sur les potentialités de cette énergie renouvelable sont à amplifier. En effet, des parts de marchés peuvent être conquises, tant sur le mode de chauffage collectif (infrastructures publiques et industrielles), qu'individuelles.

Engager une dynamique de projet afin d'apporter des éléments de réflexion propice à la structuration d'une filière locale du bois-énergie croise plusieurs enjeux dont celui de la transition énergétique, de l'entretien et l'exploitation équilibrée d'une ressource ayant aussi des qualités de stockage du carbone, de la diversification des exploitations agricoles et forestières.

C'est dans le cadre d'une coopération transnationale que Dinan Agglomération a décidé d'approfondir ces sujets et de mener des actions collaboratives avec 4 partenaires de divers horizons privé et public :

- Local : avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif ENergie Renouvelable pays de Rance
- National : avec le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
- Européen : l'agence de l'énergie Thermopolis et le centre forestier national Mestakeskus de Finlande





Actions mises en œuvre dans le cadre du projet et bénéficiant aux acteurs locaux du bois-énergie :

1. Diagnostic d'identification, caractérisation des ressources en matières premières et de leur potentiel énergétique
2. Conférences, visites de sites et ateliers d'échanges sur : la valorisation de techniques et des meilleures solutions de bois énergie et des mixtes énergétiques à l'échelle des exploitations et des bâtiments publics
3. Création d'outils de communication pour accroître la sensibilisation et l'intérêt pour le projet et ses processus avec les acteurs de la filière
4. Etude sur les structures juridiques favorisant l'organisation du secteur du bois afin d'investir dans les productions d'énergies renouvelables (SPL, EPIC...)
5. Analyse comparative des solutions juridiques existantes par des ateliers et des études locales (experts, visites de sites et présentation de solutions mix bioénergétiques...)
6. Recensement et analyse des opportunités économiques d'utilisation des déchets d'activité commerciale et économique en bois

Ce projet porte plusieurs objectifs dans les différentes étapes de sa mise en œuvre :

- Echanger et capitaliser des connaissances sur l'organisation de la filière bois-énergie,
- Développer de nouveaux produits et outils sur les gisements de la ressource bois,
- Définir des outils d'accompagnement des acteurs de la filière bois (scieries, bûcherons...) afin d'optimiser la structuration de la filière bois-énergie, de rechercher et d'identifier de nouvelles technologies, nouvelles techniques de gestion de la ressource en bois,
- Rechercher de nouveaux modèles économiques de la valorisation de la ressource bois en énergie renouvelable,

Développer des outils pratiques pour mieux structurer la filière bois-énergie, d'acquérir des outils et des méthodes de communication.

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION	EFFETS ATTENDUS	
	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input checked="" type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input checked="" type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique 	<p>Valoriser l'accroissement du bois-énergie local</p> <p>Favoriser la commande publique énergétique vers les ressources en bois locaux</p> <p>Accompagner le développement raisonné de l'exploitation des ressources bioénergétiques pour une préservation de la capacité de stockage carbone</p>	
	CIBLES Acteurs public et privé de la filière, communes	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES SCIC EnR Pays de Rance, Pnr des Boudes de la Seine Normande, Thermopolis, centre forestier national de Finlande, Région, AILE, Abibois, coat nerh breizh
	PILOTAGE Service « transition écologique »	MOYENS FINANCIERS 120 000€	SOURCES DE FINANCEMENT Fonds propres, FEADER-LEADER
	CALENDRIER 2019-2022 Programmation basée sur la coopération transnationale		
INDICATEURS DE SUIVI Réalisation de l'étude « ressource bois-énergie » Réalisation de l'étude technique, juridique et financière « structuration de la filière » Réalisation d'évènements			

Action n°13 Etudier et accompagner la production d'EnR dans le monde agricole

Orientation(s) stratégique(s)

Production d'EnR et maîtrise des consommations

SECTEUR OBLIGATOIRE : Agriculture

SECTEUR OPTIONNEL :

PRESENTATION DE L'ACTION

Activité économique dominante du territoire, l'agriculture est aussi un domaine dans lequel des opportunités sont présentes pour développer la consommation et production d'énergies renouvelables. A titre d'exemple, en tant que terre d'élevages, le potentiel brut identifié de matière organique fermentescible (1,7 millions de tonnes de matières brutes) permet d'envisager un développement de la production de gaz renouvelable pouvant concourir au développement d'une mobilité décarbonée (Bio-GNV). Le nombre (plus de 500) de bâtiments agricoles de plus de 1 000m² recensés par une étude de la DDTM22 pousse à se questionner et imaginer l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Les Champs sont des lieux où parfois s'ancrent un parc d'éoliennes, bordés de bois-bocage propice à la filière bois-énergie, etc.

Lauréat de l'appel à projet « Agriculture Climat et Territoires » de l'ADEME, Dina Agglomération va réaliser une étude sur les opportunités de développement des énergies renouvelables (EnR).

Dans l'optique d'enrichir les éléments de diagnostic du PCAET, cette étude va affiner et approfondir les gisements disponibles dans le secteur agricole en matière de production d'ENR (déjections animales, déchets alimentaires issus des entreprises de l'agroalimentaire, surface de toiture, bois bocage...).

Elle devrait permettre de définir le potentiel d'une part d'autoconsommation du secteur agricole et d'autre part sa contribution élargie aux besoins énergétiques du territoire que ce soit par la production de chaleur, de biogaz ou d'électricité. Elle comportera également une évaluation économique des énergies renouvelables dans le secteur agricole. Les atouts et les contraintes de chaque moyen de production d'énergie renouvelables y seront abordés (problématiques liées à l'acceptabilité de certaines production d'EnR).

Pour finir, l'étude développera des scénarios de projection temporelle intégrant les évolutions possibles de l'agriculture, des usages et de la consommation énergétique territoriale. Elle sera aussi l'occasion de débattre du rôle de Dina Agglomération, en tant qu'EPCI, dans le développement des filières énergétiques en se questionnant sur le « comment » (appui technique, financier, mise à disposition de données, etc.) et « lesquels » en fonction des filières (solaire, biomasse, thermique, biogaz..).

Cette étude est vue comme moteur de futures actions opérationnelles en matière de production énergétique dans le secteur agricole dont la programmation pourrait s'envisager au cours de la mise en œuvre du PCAET et répondre aux orientations de la stratégie agricole et alimentaire.






OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur
- 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

Augmentation de la production d'EnR

Diversification des sources de revenus des exploitations agricoles amoindrissant la vulnérabilité économique

	CIBLES Agriculteurs	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES ADEME, OEB, Conseil Régional, TARANIS, CRAB, GAB 22, AILÉ, SDE 22
	PILOTAGE Mission « planification »	MOYENS FINANCIERS 29 600€	SOURCES DE FINANCEMENT Fonds propre, ADEME
	CALENDRIER 2020-2021 Réalisation de l'étude		
INDICATEURS DE SUMI Réalisation de l'étude Nombre de projets d'EnR/Agricole Nombre de projets d'EnR/Agricole réalisés et opérationnels			

Action n°14

Engager une démarche exploratoire pour la valorisation de la chaleur fatale issue de l'incinération des déchets

Orientation(s) stratégique(s)

Production d'EnR et maîtrise des consommations

SECTEUR OBLIGATOIRE : Industrie hors branche énergie

SECTEUR OPTIONNEL :

PRESENTATION DE L'ACTION

Élément de définition, l'énergie produite à partir de l'incinération des déchets est-elle renouvelable ? « D'après la Directive européenne 2018/2001 du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, seule la fraction « biodégradable » des déchets est définie comme biomasse et donc comme « renouvelable ». En conformité avec les règles européennes, 50 % de l'énergie produite à partir des déchets urbains sont considérés comme renouvelables. Les 50 % restants sont qualifiés de récupération. » Panorama de la chaleur renouvelable et de récupération – édition 2019 Ademe, CIBE, SER, FEDENE, UNICLIMA.

L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Taden, équipement du Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB), incinère environ 85 000 tonnes de déchets par an et produit environ 46 000 MWh/an d'électricité au moyen d'une turbine alimentée par de la vapeur d'eau récupérant la chaleur des fumées issues des fours. En fin de process, de grandes quantités de vapeur d'eau sont rejetées dans l'atmosphère ; cette chaleur perdue, dite « chaleur fatale », est caractérisée par une faible température (environ 65°C),

La quantité de chaleur fatale disponible est élevée. Une première estimation est donnée de 60 000 MWh/an. Ce chiffre est à considérer avec réserve et sera conforté dans le cadre des études qui vont être menées.

Des échanges entre le SMPRB et Dinan Agglomération, ont permis d'évoquer des pistes et possibilités de valorisation de la chaleur de récupération et renouvelable de l'UVE :

- 1^{ière} piste sans remontée en température de la chaleur fatale 65°C) : les usages pourraient correspondre à une valorisation proche de l'UVE et à des usages acceptant des températures modérées (serres, aquaponie, éventuellement plateforme de séchage, etc.)
- -2^{ième} piste avec une étape de remontée en température (100°C) de la chaleur fatale : elle permettrait d'envisager des usages plus éloignés de chauffage urbain, chauffage d'équipements sportifs, applications industrielles, logement, etc.

Afin d'apprécier et cerner au mieux les potentialités de valorisation de la production de chaleur fatale de l'UVE de Taden, le SMPRB, en collaboration avec Dinan Agglomération, a décidé de poursuivre ses réflexions dans le cadre d'une démarche exploratoire organisée en 4 axes :

Axe 1 – Qualification de la chaleur disponible (pilotage SMPRB)

► Il s'agit de caractériser, en quantité et en qualité, la chaleur disponible, ainsi que de définir sommairement et de pré-chiffrer les investissements nécessaires sur le site de l'UVE, pour alimenter un réseau de chaleur desservant la zone agglomérée.

Axe 2 – Besoins de chaleur dans le secteur Nord-Ouest de la zone agglomérée (pilotage Dinan Agglomération)





► Il s'agit d'identifier les besoins de chaleur sur le secteur Nord-Ouest de la zone agglomérée, par la combinaison de plusieurs approches (données issues des acteurs de l'énergie, besoins recensés dans les études existantes, rencontres avec des utilisateurs potentiels).

Axe 3 – Éléments de programmation d'un réseau de chaleur (pilotage Dinan Agglomération)

► Il s'agit de définir sommairement et de pré-chiffrer les investissements nécessaires à un réseau de chaleur. Cette partie de la phase exploratoire nécessitera de poser des hypothèses (tracé, implantation de sous-stations, caractéristiques des clients finaux, etc.). Les conditions de viabilité d'un tel réseau seront esquissées.

Axe 4 – Possibilités de valorisation à proximité de l'UVE

► Cet axe pourrait prendre forme à travers la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt. EN parallèle, seront menées une recherche des expériences, existantes ou en projet d'utilisation de chaleur fatale et la vérification de l'opportunité de différentes possibilités de valorisation locale, telles que plate-forme de séchage de bois et produits agricoles, éventuellement boues de STation d'EPuration des eaux usées (STEP), etc.

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION	EFFETS ATTENDUS	
	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input checked="" type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input checked="" type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique 	Consommation locale de la valorisation énergétique de la chaleur fatale	
	CIBLES	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES
	UVE de Taden	SMPRB Dinan Agglomération	SMPRB, Dinan Agglomération, SDE 22
	PILOTAGE	MOYENS FINANCIERS	SOURCES DE FINANCEMENT
	SMPRB Direction du pôle environnement et infrastructures		Fonds propres, FEADER-LEADER, appels à projet
	CALENDRIER		
	2021	Démarche exploratoire	
	2022	Réalisation d'étude(s) d'opportunité et de faisabilité	
	2023	Montage juridique et opérationnel	
	2023-2024	Mise en œuvre opérationnelle du/des projet(s) retenu(s) de valorisation	
INDICATEURS DE SUIVI			
Réalisation des 4 axes de la phase exploratoire de valorisation de la chaleur fatale			

Action n°15 Diminuer l’empreinte carbone des services d’assainissement et d’eau potable

Orientation(s) stratégique(s) Production d’EnR et maîtrise des consommations énergétiques

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Eau

PRESENTATION DE L’ACTION

Depuis le 1er janvier 2019, Dinan Agglomération a créé deux Sociétés d’Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) qui assurent une gestion déléguée :

- service de traitement des eaux usées : Eaux de Dinan – assainissement
- service d’eau potable : Eaux de Dinan – eau potable

Dans chacun des contrats passés avec l’opérateur économique : la SAUR pour l’assainissement et Veolia pour l’eau potable, Dinan Agglomération a posé la condition de réaliser un bilan carbone® de l’activité exercée sur le territoire et d’établir un programme d’actions visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serres, la consommation énergétique des sites d’exploitation et à produire ou consommer des EnR dans la mesure du possible.

La SEMOP Eaux de Dinan Assainissement a réalisé son premier bilan carbone® en 2020 (2019 – année de référence). Elle gère huit stations d’épuration sur le territoire de l’agglomération : Pleudihen sur Rance, Saint-Samson sur Rance, Lanvallay, Ville es Boucs, Vildé-Guingalan, Plouasne, Saint-Piat, Saint-Judoce.

Son activité sur le territoire a engendré 1 028 tonnes eqCO2 avec pour principaux postes émetteurs l’énergie et les déchets (traitement des boues d’épuration). La SAUR s’est fixé l’objectif de réduire de 7% les émissions de GES de 2019 à 2023 avec la mise en œuvre du programme d’actions suivant :

- acquisition de véhicules roulant au GNV
- usage du bois dans la construction d’un bâtiment administratif (normes POP UP)
- augmentation de la quantité de boues épandues
- consommation d’électricité d’origine renouvelable
- diminution de la consommation d’énergie liée au traitement des eaux usées
- réalisation d’un diagnostic énergétique de la STEP de Lanvallay
- mise en place de l’éco pâturage
- obtention de certifications de qualité : ISO 50 001 (management de l’énergie), ISO 14 001 (management de l’environnement)

La SEMOP Eaux de Dinan-Eau potable gère 4 usines de production Bobital, Quévert (Bois Riou), Saint Hélen (Pont Es Chats), Tréfumel (Ville Bézy). Veolia a débuté l’élaboration son premier bilan carbone® dont les résultats et le programme d’actions seront présentés à Dinan Agglomération d’ici la fin 2021.






OBJECTIFS VISES PAR L’ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d’énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Livraison d’ENR par les réseaux de chaleur
- 6. Productions biosourcées à usages autres qu’alimentaires
- 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

- Réduction des transferts de polluants vers l’eau
- Gestion quantitative de la ressource en eau
- Réduction des émissions de GES
- Diminution des polluants atmosphériques

 <p>CIBLES SEMOP eau potable, SEMOP assainissement</p>	<p>PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES SAUR, Veolia, Dinan Agglomération</p>
 <p>PILOTAGE SAUR et Veolia Service eau et assainissement</p>	<p>MOYENS FINANCIERS Non renseigné</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne, Région, Départements, fonds propres</p>
 <p>CALENDRIER</p> <p>2020 Elaboration du bilan carbone® Eaux de Dinan - assainissement</p> <p>2019-2023 Mise en œuvre du programme d'actions Eaux de Dinan - assainissement</p> <p>2021 Elaboration du bilan carbone® Eaux de Dinan - eau potable</p>		
<p>INDICATEURS DE SUMI</p> <p>SEMOP Eaux de Dinan – assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation du programme d'actions du bilan carbone® 2019-2023 - baisse des émissions de GES <p>SEMOP Eaux de Dinan – eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration du bilan carbone® - réalisation du programme d'actions 		

Action n°16 Accompagner les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique

Orientation(s) stratégique(s)

Production d'EnR et maîtrise des consommations

SECTEUR OBLIGATOIRE : Tertiaire

SECTEUR OPTIONNEL : Développement économique

PRESENTATION DE L'ACTION

Dinan Agglomération a élaboré au cours de l'année 2018, une stratégie de développement économique reposant sur plusieurs orientations dont une ayant comme ambition d'accompagner le tissu économique dans les transitions écologique, énergétique, numérique, etc. afin de se préparer aux changements à venir.

Les secteurs industriel et tertiaire sont dotés pour beaucoup d'un patrimoine bâti énergivore bien qu'ils ne soient pas les secteurs les plus consommateurs à l'échelle globale de Dinan Agglomération (ex. café, hôtel, restauration 381kWh/m² consommés).

Avec la publication du décret tertiaire (juillet 2019), les entreprises propriétaires de bâtiments de plus de 1 000m² font parties des entités ayant une obligation de résultats sur la maîtrise et la diminution de leur consommation énergétique. Applicable dès 2021, ce décret impose à tout propriétaire de bâtiments tertiaires d'une superficie égale ou supérieure à 1 000m² d'établir un suivi annuel de ses consommations énergétiques, d'en saisir les résultats sur une plateforme nationale « OPERAT » de l'ADEME et d'élaborer et réaliser un programme d'actions permettant d'atteindre des objectifs quantifiés de diminution des consommations d'énergie finale. En effet, il est attendu l'atteinte des objectifs suivants : moins 40% de la consommation en 2030 (par rapport à année de référence), moins 50% en 2040 et moins 60% en 2050 (article L.111-10-3 du code de la construction et de l'habitation).

Localement, peu d'entreprises sur le territoire sont dotées d'une expertise énergétique en interne.





Au vu de ce contexte et de l'actualité réglementaire, le service « développement économique et numérique » s'intéresse depuis 2019 à l'opportunité de créer un réseau d'entreprises locales autour des enjeux de la transition énergétique : un cluster « énergies ».

► Engagement d'une réflexion « entreprises et transition »

En collaboration avec le pôle Cristal de 2019-2020; une première consultation des entreprises a permis de recueillir un intérêt certain des artisans, industriels travaillant dans le domaine énergétique et d'identifier plusieurs pistes d'actions comme socle d'une mise en réseau :

- Communication et information : organisation d'échanges et de rencontres autour des questions énergétiques, déchets, d'économies circulaires, etc.
- Écologie industrielle : échange de matières entre entreprises : ce qui est vu comme un déchet peut devenir une ressource et matière première pour d'autres activités
- Formation : monter en compétences dans le domaine de l'énergie (suivi interne des consommations, plateaux techniques sur chaudières bois, chaudières à condensation, photovoltaïque, etc.)
- Veilles réglementaires et commerciales : préparer les entreprises aux changements

Dans la suite des résultats de cette consultation, depuis 2021, un groupe de travail composé d'élus communautaires, de partenaires économiques locaux, et d'institutionnels se réunit et explore chacune des pistes. De ces temps de rencontre, un programme d'actions devrait voir le jour et aborder sous divers angles les problématiques rencontrées par les entreprises croisées avec les enjeux de la transition énergétique et du changement climatique.

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input checked="" type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	EFFETS ATTENDUS Baisse des consommations énergétiques des secteurs tertiaire et industriel Développement de la consommation d'énergie renouvelable	
	CIBLES Agriculteurs	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES Pôle Cristal, entreprises, CCI, CMA, Club des entreprises du pays de Rance, pôle ESSP'Rance, Région, Ademe, DDTM
	PILOTAGE Service développement économique	MOYENS FINANCIERS 200 000€ budget 2022 hors financement RH	SOURCES DE FINANCEMENT Fonds propre, ADEME, certificats d'économie d'énergie, etc.
	CALENDRIER 2019 Lancement réflexion autour d'un cluster « énergies » 2021 Création d'un groupe de travail « entreprises et transitions » 2022-2026 Mise en œuvre du programme d'actions		
INDICATEURS DE SUVI Nombre de réunion du groupe de travail Création et mise en œuvre d'un programme d'actions Recrutement d'un agent pour 0,25 ETP (une partie de sa mission)			

Action n°17 **Elaborer et mettre en œuvre l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale**

Orientation(s) stratégique(s)

Préserver et reconquérir la biodiversité

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Biodiversité

PRESENTATION DE L'ACTION

Dinan Agglomération, lauréat de l'appel à projet national « atlas de la biodiversité », a conventionné avec l'office français de la biodiversité pour élaborer et mettre en œuvre un atlas de la biodiversité intercommunale du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023.

Cette opération est réalisée en partenariat avec l'association de préfiguration au Parc Naturel Régional « COEUR Emeraude ».





Dinan Agglomération est riche de nombreux sites naturels protégés au titre de leur biodiversité : deux arrêtés de biotope, trois sites Natura 2000, 22 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) et de nombreux espaces naturels sensibles. Son territoire se caractérise également par des milieux à la biodiversité « ordinaire », tout autant constitutifs du maillage écologique et pouvant être menacés par la pression urbaine : haies bocagères, réseau hydrographique, mosaïque de boisements, zones humides, etc... Ces différents milieux constituent la base de la Trame Verte et Bleue du PLUi-H.

Au travers de sa compétence environnementale, Dinan Agglomération mène déjà des actions en faveur de la biodiversité : éducateur à l'environnement avec l'existence de deux maisons Nature, opérateur Natura 2000 sur l'estuaire de la Rance, gestionnaire de 8 périmètres de captage d'eau, démarche zéro phyto pour l'entretien des espaces verts, etc. La biodiversité permet de capter le carbone, d'améliorer la qualité de l'air et d'adapter le territoire au changement climatique.

La réalisation d'un Atlas de la Biodiversité à l'échelle Intercommunale va permettre :

1. D'apporter une cohérence et une rigueur scientifique dans les inventaires naturalistes existants et à réaliser ;
2. D'affiner et de compléter la Trame Verte et Bleue du PLUi-H de Dinan Agglomération ;
3. De réaliser un diagnostic des enjeux de protection et de valorisation de la biodiversité, et de se questionner sur son rôle à jouer localement dans l'adaptation au changement climatique ;
4. De définir un plan de gestion et d'actions en faveur de la biodiversité ;
5. De sensibiliser, former et impliquer les acteurs locaux et les habitants du territoire de Dinan Agglomération dans la dynamique des enjeux associés à la biodiversité ;
6. De développer des partenariats scientifiques (instituts, facultés, associations, ...) pour mieux connaître et anticiper les problématiques d'érosion de la biodiversité.

Parmi les premières actions mises en place, un websig participatif à destination des citoyens sera mis en ligne fin 2020 permettant de sensibiliser, de mobiliser et faire contribuer les habitants au recueil de données et connaissances sur la faune et flore du territoire communautaire (inventaires participatifs).

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION	EFFETS ATTENDUS	
<input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	Préservation, maintien de la faune et flore Préservation des zones humides Maintien et restauration des corridors écologiques propices aux zones de fraîcheurs Surveillance et diminution des espèces allergisantes et envahissantes		
	CIBLES	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES
Habitants, entreprises, élus locaux	Dinan Agglomération	Etat, Région, Association, Coeur Emeraude, OFB	
	PILOTAGE	MOYENS FINANCIERS	SOURCES DE FINANCEMENT
Service transition écologique	440 000 €	Fonds propres Office français de la biodiversité	
	CALENDRIER		
2020-2023	Programmation dépendante du conventionnement signé avec l'OFB		
INDICATEURS DE SUIVI			
Intégration des connaissances et résultats des études dans le PLUi-H Nombre d'actions de sensibilisation auprès des habitants, entreprises et élus Nombre de communes partenaires et relais de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale			

Action n°18 Lutte contre les espèces invasives

Orientation(s) stratégique(s)

Préserver et reconquérir la biodiversité

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Biodiversité

PRESENTATION DE L'ACTION

L'Une espèce exotique invasive est une espèce animale ou végétale exotique (non indigène) dont l'introduction volontaire ou fortuite par l'Homme sur un territoire, menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces autochtones avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives, parfois graves. Les espèces exotiques invasives sont aujourd'hui considérées comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité.

Dinan Agglomération agit depuis 2017 en coopération avec les communes sur deux espèces : la chenille processionnaire du pin et le frelon asiatique.

Chenille processionnaire du pin : Dinan Agglomération propose à la vente aux communes et aux particuliers du matériel de piégeage.





Le frelon asiatique est un prédateur pour les abeilles, avec des incidences tant sur la filière apicole et la sécurité des personnes que sur la biodiversité. Il n'est cependant pas considéré comme un organisme nuisible et n'est donc pas soumis à des mesures de lutte obligatoire.

Dinan Agglomération, concerné par le développement du frelon asiatique sur le territoire communautaire, propose depuis 2017 aux communes un programme de lutte coordonnée contre cette espèce. Il repose sur 3 principales actions :

1. Mise en place d'actions préventives annuelle avec l'organisation et le suivi d'une campagne printanière de piégeage des fondatrices. Depuis 2019, Dinan Agglomération équipe et réalise un suivi des pièges installés par et chez des particuliers sur le territoire communautaire (réseau sentinelle de 300 personnes). Des appels à participation sont réalisées chaque année sur les communes dont l'année précédente a été marquée par un nombre important de signalement de nids. Au fur et à mesure se constitue une sentinelle saisonnière à l'échelle communautaire. L'ambition est de pouvoir maîtriser l'accroissement voir diminuer le nombre de nids et par conséquent d'interventions pour destruction
2. Coordination et suivi des campagnes de destructions des nids : mise en place d'un groupement de commandes pour les prestations de désinsectisation. Les interventions sont prises en charge à 50% par l'EPCI et 50% par la commune concernée par l'intervention.
3. Formation de référents communaux : afin d'assurer l'efficacité du dispositif et son efficience ; chaque commune participante désigne un agent et/ou un élu chargé d'identifier sur site l'existence de nids. Celui-ci bénéficie d'une formation délivrée par Dinan Agglomération.

Au cours des campagnes de destruction des nids, les échanges avec les particuliers mettent en avant une méconnaissance des insectes (confusion d'espèces : frelon européen, bourdon, guêpes, etc.), et parfois de l'anxiété et de la peur mais aussi des pratiques néfastes (installation de pièges hors période capturant les insectes pollinisateurs et utilisation d'insecticides inadaptés).

Face à ce constat, Dinan Agglomération envisage de créer une exposition itinérante sur les insectes « ordinaires » que ce soit la mouche, la fourmi, l'abeille, etc. L'idée est de travailler sur les fausses représentations de rappeler le rôle fondamental joué par les insectes dans la pollinisation des végétaux, la protection des maladies infectieuses, etc. et d'aborder aussi les effets du changement climatique sur cette population.

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION	EFFETS ATTENDUS	
	<input type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	<p>Limiter l'expansion du frelon asiatique et de la chenille processionnaire</p> <p>Améliorer la connaissance des insectes auprès du grand public</p>	
	CIBLES	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES
	Particuliers, communes	Dinan Agglomération	Communes, FGDON 22, GDSA 22, Syndicat l'abeille bretonne 22
	PILOTAGE	MOYENS FINANCIERS	SOURCES DE FINANCEMENT
	Service transition écologique	100 000€/an frelons 5 000€/an chenille processionnaire 50 000€ sur 3 ans exposition	Communes, fonds propres
	CALENDRIER		
	2022-2026	2de convention de coordination avec les communes	
	2023-2026	Conception de l'exposition itinérante	
INDICATEURS DE SUIVI			
Nombre de pièges posés Nombre de nids détruits Création d'une exposition itinérante sur les insectes Nombre d'animation de sensibilisation sur les insectes			

Action n°19 Créer un réseau sentinelle phénologique et former aux risques polliniques

Orientation(s) stratégique(s)

Préserver et reconquérir la biodiversité
Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Santé

PRESENTATION DE L'ACTION

Depuis quelques temps avec des printemps précoces et des automnes tardifs, les saisons polliniques voient leurs périodes s'étendre de plus en plus. Il est reconnu qu'avec le changement climatique, les maladies respiratoires associées aux allergies liées aux pollens de graminées, de plantes herbacées, etc. vont s'accroître du fait de la forte concentration d'allergènes dans l'air et s'aggraver pour les publics les plus vulnérables.

Dinan Agglomération, sensibilisé à ce risque de santé environnementale à travers le diagnostic du PCAET mais aussi du Contrat Local de Santé (CLS), fait le choix de créer un réseau sentinelle phénologique composé des agents de divers services travaillant quotidiennement en extérieur.

Ce réseau sentinelle sera animé à l'interne et relaiera les informations recueillies auprès de l'association locale travaillant sur la qualité de l'air et le suivi pollinique : Capt'air Bretagne.

Pour constituer ce réseau sentinelle, il sera fait appel au volontariat au sein des services concernés. Les volontaires bénéficieront d'un temps d'information-formation en collaboration avec l'association Capt'air Bretagne.

Capt'air Bretagne est une association régionale qui effectue déjà un suivi pollinique à partir d'un capteur actuellement installé sur le toit du centre hospitalier de Dinan. Elle fait partie du Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA). Durant la période pollinique, elle adresse au RNSA le relevé des analyses du capteur facilitant la description prédictive du risque d'allergie lié aux pollens.





La sentinelle interne aux services de Dinan Agglomération contribuera aux suivis et relevés d'information pollinique sur une grande partie du territoire communautaire. A noter comme un préalable, depuis 2020, le site Interne de l'EPCI informe et renvoie les visiteurs sur le bulletin pollinique hebdomadaire établi par Capt'air Bretagne

En parallèle et dans l'optique de limiter les plantations d'essences aux pouvoirs allergisants reconnus, de privilégier également les essences locales à pousse lente ; une formation va être mise en place et proposer aux agents des services travaillant aux espaces verts, aux projets d'aménagement, à l'urbanisme, à la gestion du bocage, etc.

Il sera étudié l'opportunité de :

- Proposer de la sensibilisation, formation auprès des élus et agents communaux sensibles à la thématique.
- Créer un guide de conseil à diffuser auprès des particuliers lors des dépôts de permis de construire

D'autre part, le Contrat Local de Santé prévoit d'organiser des conférences sur la santé environnementale dont certaines pourraient se saisir du sujet et améliorer les connaissances des élus locaux sur les risques polliniques et leurs impacts sur la santé.

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION	EFFETS ATTENDUS	
	<input type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	<p>Monter en compétences internes et locales sur la phénologie</p> <p>Veiller à la plantation d'espèces locales, non allergisantes et à pousse lente.</p> <p>Limitation de la concentration de pollens allergisants dans les espaces publics</p>	
	CIBLES Particuliers, agents de l'EPCI, des communes et élus locaux	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES ARS, Capt'air Bretagne
	PILOTAGE Services travaux, transition écologique, missions planification, ATS	MOYENS FINANCIERS Non renseigné	SOURCES DE FINANCEMENT Fonds propres, ARS
	CALENDRIER 2022-2026 (Création du réseau sentinelle phénologique Mise en place des formations-informations)		
INDICATEURS DE SUIVI Nombre d'agents formés Nombre d'agents intégrés et actifs dans le réseau sentinelle Nombre de projet d'aménagement comprenant une approche phénologique dans le choix des plantations d'essences Nombre de conférences réalisées en santé environnementale			

Action n°20

Gérer durablement les espaces naturels des zones d'activités

Orientation(s) stratégique(s)

Préserver et reconquérir la biodiversité
Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Espaces verts

PRESENTATION DE L'ACTION

Espace d'accueil et de développement des entreprises, les zones d'activités de Dinan Agglomération se présentent aussi comme des lieux privilégiés de mise en place d'une gestion différenciée et durable des espaces naturels qui les composent. Engagé depuis de nombreuses années dans une démarche zéro-phyto (arrêt total des pesticides, fongicides, mise en place du désherbage thermique, etc.) pour l'entretien des espaces verts, le service « patrimoine, voirie, logistique » pilote du projet franchit une nouvelle étape avec l'objectif de développer une gestion durable et harmoniser des zones d'activités par l'entretien différencié des espaces naturels.

Dinan Agglomération dénombre 42 zones d'activités réparties sur l'ensemble du territoire avec une superficie globale de 578 hectares viabilisés dont 526 hectares occupés. Des lieux où sont et seront pratiqués des méthodes d'entretien « doux » comme le mulchage (herbe broyée restant sur place), l'éco pâturage, etc. A titre d'exemples :

- Les parcs d'activités situées sur la commune de Matignon sont entretenus par la présence de chevaux en pâture
- Dans d'autres parcs d'activités sont plantés des arbres fruitiers et notamment des pommiers dont les fruits depuis 2017 sont ramassés pour en fabriquer un jus de pommes local, proposé lors des évènements de l'EPCI (pressage pouvant aller jusqu'à la production de plus de 500 bouteilles)

Cette action repose sur la création d'un poste dédié, dont les premières missions afin de structurer l'action sont :

- D'harmoniser l'entretien des zones d'activités
- De définir et mettre en œuvre un gestion technique durable des zones d'activités (programmation des entretiens, réduction des intrants et des déchets verts, développement de la biodiversité, gestion intégrée des eaux pluviales ...)
- De proposer quand la situation se présente des aménagements en lien avec les évolutions climatiques, environnementales, réglementaires et contextuelles

De communiquer sur la démarche auprès des entreprises en lien avec l'animation des zones d'activités du service « développement économique et numérique »



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION




- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur
- 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

Maintien d'îlots de « fraîcheur » par l'entretien durable des espaces verts des ZA

Préservation et développement de la biodiversité

Veiller à la plantation d'espèces locales, non allergisantes et à pousse lente.

 <p>CIBLES Zones d'activités économiques</p>	<p>PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES Association COEUR Emeraude, Pôle fruitier de Bretagne</p>
 <p>PILOTAGE Services travaux, développement économique et réduction et collecte des déchets</p>	<p>MOYENS FINANCIERS Non renseigné</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT Fonds propres</p>
 <p>CALENDRIER</p> <p>2020 <i>Création du poste et prise de fonction de l'agent</i> <i>Recensement des espaces naturels, sur les zones d'activités</i> <i>Redéfinition des pratiques d'aménagement et d'entretien des espaces verts</i></p> <p>A partir 2022</p>		

Action n°21 Créer une maison de l'habitat

Orientation(s) stratégique(s) Précarité énergétique des ménages (habitat et mobilité)

SECTEUR OBLIGATOIRE : Résidentiel

SECTEUR OPTIONNEL :

PRESENTATION DE L'ACTION

Afin d'assurer la cohérence entre les politiques publiques de planification et d'habitat, Dinan Agglomération a élaboré un PLUi valant PLH, un PLUi-H. Ce dernier est doté d'un Programme d'Orientations et d'Actions pour 6 ans (2020-2025).

Durant l'élaboration du PLH, il est ressorti des lacunes en matière d'information et communication des aides et outils des politiques « habitat », jugés parfois insuffisamment sollicités. S'est exprimée aussi la nécessité d'élargir l'information sur les sujets de l'habitat tel que l'adaptation (santé et climat), la lutte contre l'habitat indigne, les démarches Bimby, la densification, etc. tant auprès des particuliers que des professionnels, techniciens ou élus des collectivités locales.

Inscrit dans le programme d'orientations et d'actions (POA), le PLH a pour objectif de créer une maison de l'habitat destinée à l'accompagnement des particuliers dans leurs projets d'accession à la propriété ou de rénovation de l'habitat. Il s'agit de créer un "guichet" unique à l'échelle de Dinan Agglomération en vue de déployer les politiques de l'habitat sur l'ensemble du territoire communautaire nouvellement créé.

La maison de l'habitat une fois créée, sera positionnée comme l'interlocutrice et informatrice principale du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Ce qui lui permettra notamment d'aborder les questions de précarités énergétiques.

Etapes de réalisation :

1. Concevoir le projet de maison de l'habitat en lien avec les services de « Plateforme Locale de Rénovation de l'Habitat » promus par la Région Bretagne et l'Ademe
2. Réaliser la maison de l'habitat
3. Assurer le fonctionnement de la maison de l'habitat
4. Développer des outils de communication et d'information : guide des aides, présentation d'exemples concrets / simulations, organisation d'événements, etc...

Ce projet porte plusieurs objectifs dans les différentes étapes de sa mise en œuvre :

- Créer un pool à l'échelle de l'Agglomération, apte à accompagner les ménages, les professionnels, les communes et autres partenaires sur les volets juridique, énergie, mal logement (lutte contre l'habitat indigne, péril), ...
- Améliorer la visibilité des différents partenaires de l'habitat et de leur activité
- Faire connaître les aides disponibles
- Créer une identité de la politique habitat
- Mettre en réseau des acteurs, notamment des professionnels du bâtiment



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION




- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur
- 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

Construction de formes urbaines qualitatives (densité, territoire de courtes distances)

Développement d'un parc bâti économe en ressources (énergies, numérique, biosourcés...) et adapté au changement climatique

Baisse de l'habitat indigne

 CIBLES	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES Département, Anah, CAUE, ADIL, bailleurs sociaux, Chambre des métiers
 PILOTAGE Service habitat et gens du voyage	MOYENS FINANCIERS 3 ETP	SOURCES DE FINANCEMENT ADEME, Conseil Régional, fonds propres
 CALENDRIER 2019-2025 Programmation dépendante du PLH		
INDICATEURS DE SUVI Conception et réalisation de la Maison de l'habitat Nombre de personnes renseignées par intervenants de la Maison de l'Habitat et Classification des motifs des demandes (volumes) : adaptation, rénovation, maintien à domicile, lutte contre l'habitat indigne, etc. Nombre de projets accompagnés et la répartition par commune Nombre de documents de communication produits, nombre d'exemplaires de diffusion, nombre d'évènements organisés et nombre de participants		

Action n°22

Requalifier le bâti existant

Orientation(s) stratégique(s) Précarité énergétique des ménages (habitat et mobilité)

SECTEUR OBLIGATOIRE : Résidentiel

SECTEUR OPTIONNEL :

PRESENTATION DE L'ACTION

Afin d'assurer la cohérence entre les politiques publiques de planification et d'habitat, Dinan Agglomération a élaboré un PLUi valant PLH, un PLUi-H. Ce dernier est doté d'un Programme d'Orientations et d'Actions pour 6 ans (2020-2025).

Avec 58 887 logements, le parc résidentiel de Dinan Agglomération est composé à 75% de résidences principales, 17% résidences secondaires et 8% de logements vacants (2015, année de référence). 5% de ce parc est dans un état de dégradation avancé correspondant aux classes 7-8 du cadastre (niveau 1 « luxe » à 8 « médiocre »). Se situant à la limite du basculement à un état dégradé, le PLH porte une vigilance sur les logements de niveaux 6 représentant 60% du parc résidentiel.

Sur la base de ce constat, le Programme d'Aménagement et d'Orientation (PAO) du PLH porte deux actions pour lutter contre la dégradation du bâti existant et améliorer l'attractivité des centres bourgs :





- Impulser une dynamique de requalification spécifique aux centres bourgs
- Proposer un accompagnement de requalification sur l'ensemble du territoire communautaire

Etapas de réalisation :

1. Mise en place d'Opération Programmée et d'Aménagement de l'Habitat (OPAH) ou d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) sur les thématiques : énergie, adaptation, lutte habitat indigne (y compris via auto-réhabilitation accompagnée)
2. Soutenir la réalisation de baux à réhabilitation
3. Développer le conventionnement privé, notamment auprès des propriétaires bailleurs impécunieux : abondement des aides ANAH sur le conventionnement avec travaux et promotion du conventionnement sans travaux
4. Poursuivre l'action de Dinan Agglomération dans le comité technique de lutte contre l'habitat indigne : expérimenter un permis de louer sur des centres villes
5. Autres étapes spécifiques aux centres bourgs et villes centres :
6. Conseil d'experts auprès des propriétaires ou accédants à la propriété et aides financières à la reprise du parc vacant
7. Accompagner la mise en place de registres des copropriétés
8. Aide à la restructuration du parc et du bâti existant (recomposition du logement, changement d'usage, ...)
9. Participation aux opérations de renouvellement urbain, restructuration d'ilots, ... : lorsque cela participe à la résolution d'un problème d'habitat dégradé / de réappropriation de dents creuses / de renouvellement urbain.
10. Information proactive des propriétaires, accompagnement vers la remise sur le marché ou conventionnement privé pour bailleurs impécunieux
11. Réflexion sur l'instauration d'une taxe d'habitation sur les logements vacants

Ce projet porte plusieurs objectifs dans les différentes étapes de sa mise en œuvre :



- Favoriser la redynamisation des centres bourgs et centres villes
- Lutter contre la vacance, par des aides financières ciblées
- Renforcer l'attractivité du parc existant
- Requalifier le parc de copropriétés
- Lutter contre l'habitat indigne
- Améliorer les performances énergétiques dans l'habitat, en atteignant un niveau de 25 % d'économies d'énergie après travaux minimum



<p>Objectifs quantitatifs sur la période 2020-2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 120 logements vacants en centres bourgs réhabilités accompagnés • Habitat indigne : 30 situations accompagnées et 12 situations résolues • Précarité énergétique : 720 dossiers traités • 60 logements conventionnés 			
	<p>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input checked="" type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique 	<p>EFFETS ATTENDUS</p> <p>Baisse des consommations énergétiques du secteur résidentiel</p> <p>Diminution de la précarité énergétique</p> <p>Amélioration du confort thermique (été/hiver)</p> <p>Diminution consommation foncière</p>	
	<p>CIBLES</p> <p>Publics en situation de précarité énergétique Bailleurs sociaux Propriétaires bailleurs</p>	<p>PORTEUR DE PROJET</p> <p>Dinan Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Communes, maison de l'habitat, DDTM, FAIRE, Adil, CAUE, Professionnels du bâtiment (CAPEB, FFB) et immobilier</p>
	<p>PILOTAGE</p> <p>Service habitat et gens du voyage</p>	<p>MOYENS FINANCIERS</p> <p>3 269 000€</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT</p> <p>Communes, ANAH, Conseil Régional, Etablissement Public Foncier, Caisse des Dépôts et Consignations, Etat, PDLHI, MDPH, fonds européen LEADER</p>
	<p>CALENDRIER</p> <p>2019-2025 Programmation dépendante du PLH</p>		
<p>INDICATEURS DE SUMI</p> <p>Mise en œuvre d'un dispositif opérationnel de rénovation de l'habitat</p> <p>Nombre de dossiers financés/thématiques</p> <p>Nombre de dossiers en auto-réhabilitation accompagnée</p> <p>Nombre de situations de lutte contre l'habitat indigne suivies et résolues</p> <p>Nombre de conventionnement privés avec ou sans travaux</p> <p>Nombre / Taux de Parc Privé Potentiellement Indigne et taux de vacance</p> <p>Gain énergétique moyen après travaux</p> <p>Nombre de dossiers transmis pour auto-réhabilitation accompagnée</p> <p>Création et mise en œuvre d'une cellule locale des copropriétés et Mise en œuvre du registre</p> <p>Nombre d'aides à la recomposition du bâti octroyées</p> <p>Nombre d'opérations de renouvellement urbain accompagnées</p> <p>Mise en œuvre (ou non si refus) de la taxe d'habitation</p> <p>Nombre de logements vacants, dont dans enveloppe urbaine</p> <p>Nombre de logements 7-8 / indignes</p>			

Action n°23 Jouer la carte de la qualité pour les constructions nouvelles

Orientation(s) stratégique(s)

Précarité énergétique des ménages (habitat et mobilité)

SECTEUR OBLIGATOIRE : Résidentiel		SECTEUR OPTIONNEL :
<p>PRESENTATION DE L'ACTION</p> <p>Afin d'assurer la cohérence entre les politiques publiques de planification et d'habitat, Dinan Agglomération a élaboré un PLUi valant PLH, un PLUi-H. Ce dernier est doté d'un Programme d'Orientations et d'Actions pour 6 ans (2020-2025).</p> <p>En 10 ans (2003-2012), 642,51 ha de foncier ont été utilisés pour l'habitat, soit deux fois la surface de la ville de Dinan. Pour faire face à la consommation foncière et la périurbanisation, le souhait est d'utiliser l'espace de façon optimale et de préserver à la fois les espaces de respiration dans le tissu urbain et les grandes continuités paysagères.</p> <p>Sur la base de ce constat, le Programme d'Aménagement et d'Orientation (PAO) du PLH ambitionne d'impulser une dynamique de transférabilité des expérimentations locales existantes et de communiquer, d'encourager des innovations dans le domaine de la construction.</p> <p>Etapas de réalisation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Déployer l'expérience Bimby : renouveler les journées de rencontre avec des architectes, faire connaître la plaquette d'information, encourager l'engagement de nouvelles communes. 2. Faire connaître et diffuser les "bonnes pratiques du territoire" (opérations Bâtiments à Energie POSitive (BEPOS), écoquartier, habitat participatif, ...) et mettre en lumière les bonnes pratiques sur des territoires comparables 3. Accompagner les communes dans la rédaction de leur cahier des charges, en se basant notamment sur les exemples type Ecoquartier, Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), Haute Qualité Environnementale (HQE) Aménagement, etc. <p>Ce projet porte l'objectif global dans les différentes étapes de sa mise en œuvre : Accroître la qualité urbaine, environnementale, écologique, architecturale, énergétique, sociale, économique de l'habitat et de la production de logements</p>		
<p> OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input checked="" type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique 	<p>EFFETS ATTENDUS</p> <p>Baisse des consommations énergétiques du secteur résidentiel</p> <p>Amélioration du confort thermique (été/hiver)</p> <p>Diminution consommation foncière</p>	
<p> CIBLES</p> <p>Particuliers et communes</p>	<p>PORTEUR DE PROJET</p> <p>Dinan Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Communes, Maison de l'habitat, CAUE, Bruded, DDTM, DREAL, professionnels de l'immobilier</p>

	PILOTAGE Service habitat et gens du voyage	MOYENS FINANCIERS 12 000€	SOURCES DE FINANCEMENT Appels à projet européen, nationaux ou régionaux
	CALENDRIER 2019-2025 Programmation dépendante du PLH		
INDICATEURS DE SUMI Nombre de communes engagées dans une démarche BIMBY Nombre de journées BIMBY réalisées Nombre de porteurs de projets accompagnés (= Nombre de logements construits en densification douce / division parcellaire (géolocalisation des permis de construire) Nombre de journées thématiques/visites de terrains réalisées Nombre d'opérations ayant bénéficié d'un accompagnement à la rédaction du cahier des charges			

Action n°24

Mettre en œuvre le Plan de Déplacement Communautaire

Orientation(s) stratégique(s)

Précarité énergétique des ménages (habitat et mobilité)

SECTEUR OBLIGATOIRE : Transport routier

SECTEUR OPTIONNEL :

PRESENTATION DE L'ACTION

Dinan Agglomération a élaboré conjointement à la démarche du PLUi-H, un Plan de Déplacement Communautaire (PDC) comprenant une programmation d'actions à court, moyen et long termes de 2018 à 2032.

Ce programme d'actions s'organise autour de 4 axes stratégiques, 16 actions et 33 mesures s'inscrivant pour la plupart dans une démarche d'atténuation du changement climatique, de diminution des consommations énergétiques et d'amélioration de la qualité de l'air. Il tente de répondre à plusieurs constats issus du diagnostic « déplacements et transports », à savoir :

- Une offre routière de transport collectif inégale et ne répondant pas à tous les besoins de déplacements : communes rurales non desservies, présence seule d'un réseau urbain ville de Dinan, offre peu adaptée aux déplacements touristiques
- 31% de la population potentiellement captive des transports en commun, soit près de 30 000 habitants, avec une part importante de personnes âgées
- Manque de correspondances et d'organisation entre les différents modes de transports
- Forte prédominance de la voiture dans les déplacements du quotidien
- Un accès aux services et équipements parfois insécurisé pour les usagers piétons et cyclistes
- 16% des habitants vivent à moins de 5 minutes à vélo d'un pôle de centralité
- 424 accidents corporels recensés sur Dinan Agglomération entre 2009 et 2015

Le PDC, 1^{ère} planification intercommunale, d'une politique de transports et mobilités, s'est fixé quatre grands objectifs exprimés à travers les axes stratégiques suivants :





Axe 1 : Garantir une bonne accessibilité du territoire interne et externe en Transport collectif
 ► programmation d'actions 2018-2026 : création d'un réseau de transport périurbain DINAMO! (4 lignes : Taden, Lanvallay, Quévert, Dinan) ; améliorer la desserte estivale et optimiser les lignes interurbaines existantes ; créer un titre de transport multimodal avec Korrigo ; mettre en place un réseau de transport à la demande

Axe 2 : Conforter les pôles gare et développer la multimodalité sur le territoire
 ► programmation d'actions 2018-2026 : développer et créer des pôles d'échanges multimodaux principaux (Dinan, Caulnes, Plancoët) et secondaires ; élaborer un schéma d'aménagement des aires de covoiturage ; adhérer OuestGo, Ehop : plateformes de mise en relation des covoitureurs ; expérimenter l'autopartage et l'autostop organisé

Axe 3 : Favoriser un territoire des courtes distances
 ► programmation d'actions 2018-2026 : développer une politique d'urbanisation favorisant les modes de déplacement alternatifs via le PLUi-H ; inciter les communes à réaliser des plans de mobilité de douce ; réaliser un plan vélo communautaire (itinéraires, stationnements, services)

Axe 4 : Améliorer le réseau routier structurant du territoire

► programmation d'actions 2018-2026 : fluidifier le trafic dans les principales polarités afin de redonner la place aux autres modes de déplacement ; sécuriser les déplacements ; développer des infrastructures innovantes et durables (les enrobés, créatrices d'énergie, etc.).

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	EFFETS ATTENDUS Baisse de la consommation énergétique liée aux transports Baisse des émissions de GES liées aux transports Baisse des polluants atmosphériques Augmentation de la pratique des mobilités douces et partagées	
	CIBLES Agriculteurs	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES Communes, exploitant réseau DINAMO!, comité des partenaires ADEME, Cerema, etc.
	PILOTAGE Service transports et mobilité	MOYENS FINANCIERS 9606200€ fonctionnement 2928000€ investissement	SOURCES DE FINANCEMENT Fonds propres Versement mobilité, Europe, Etat, ADEME, Conseil Régional, etc.
	CALENDRIER 2018-2026 Programmation dépendante du PDC (actions court et moyen termes)		
INDICATEURS DE SUMI Fréquentation du réseau DINAMO! et des autres solutions de mobilité déployées Mise en œuvre du plan vélo communautaire : aménagement parc vélos, km aménagés de liaisons, services, etc. Nombre d'aires de covoiturage et taux de remplissage Fréquentation plateformes : OuestGo et Ehop			

Action n°25

Créer et mettre en œuvre un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables

Orientation(s) stratégique(s)

Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Consommation responsable

PRESENTATION DE L'ACTION

Le poids économique de la commande publique en fait l'un des principaux leviers de la transition énergétique et écologique (200 Milliards d'euros, environ 10% du PIB français). L'achat public responsable apparaît comme un levier important ; un outil opérationnel tant au niveau de son fonctionnement en transversalité avec les services à l'interne, qu'en tant qu'impulseur d'évolution des pratiques vers l'économie circulaire auprès des entreprises.

Le service « marchés publics » a étoffé son équipe depuis septembre 2019 avec l'arrivée d'un facilitateur de clauses sociales et environnementales ; acteur principal de la volonté politique d'intégrer les principes du développement durable dans la politique achat de Dinan Agglomération.

Ce recrutement vient consolider et structurer une initiative préexistante à la fusion. En effet, il existait déjà une charte de l'achat comprenant des références environnementales et sociales (mise en place en 2017). Cette charte servira de base à l'élaboration du schéma d'achats durables commun à l'ensemble des services de Dinan Agglomération. Ce schéma est une démarche volontariste, Dinan Agglomération n'étant pas, en la matière, un EPCI obligé par la loi.

Globalement, ce schéma comprendra des définitions et des analyses des coûts du cycle de vie, une déclinaison d'indicateurs, des exemples de bonnes pratiques par secteur d'achat, matérialisées sous la forme de fiches d'achat durable. Ce schéma prendra la forme d'un outil opérationnel auquel chaque service pourra se référer pour tout achat et procédure de marché.

L'intervention du facilitateur en matière d'intégration de critères environnementaux a permis, notamment, les avancées suivantes :

- Entretiens de bâtiments publics : pour ce marché élaboré en 2020, des critères ont été imposés concernant l'utilisation de produits éco-labellisés. L'usage de produits dits naturels : vinaigre blanc, savon noir, etc. y a été encouragé. Afin de suivre la mise en œuvre du marché, des campagnes de mesure de la qualité de l'air intérieur lors de l'intervention des entreprises sont réalisées périodiquement. Elles permettent, à titre indicatif et correctif, de constater une dégradation ou non de la qualité de l'air. Ce marché fait partie des 6 finalistes des Procura Awards 2021.
- Fournitures administratives : pour ce marché élaboré en 2020, les critères mis en place ont porté sur des offres qui devaient être uniquement constituées de fournitures composées de matériaux recyclés ou recyclables ou biosourcés et réutilisables (carton et papier privilégiés, encres à l'eau, faible contenance de COV, rechargeables, etc.)
- Entretien des voiries : pour ce marché élaboré en 2021, les critères mis en place ont porté sur la gestion des déchets, le réemploi ou la réutilisation des gravats et des inertes, des mesures prises afin de limiter la température et l'émission de fumée lors des travaux d'enrobage





Etapes de réalisation du schéma des achats publics socialement et écologiquement responsables :

1. État des lieux des pratiques internes, typologie des achats et besoins à venir
2. Conception et mise en œuvre du schéma

Le suivi sera réalisé en partie via le logiciel MARCO acquis et utilisé depuis 2019. Celui-ci est en capacité de réaliser une analyse des marchés comprenant des critères environnementaux et sociaux.

L'objectif initial est d'atteindre annuellement une part de 30% des marchés réalisés comprenant une clause sociale et 100% des marchés réalisés comprenant des clauses environnementales.

Dinan Agglomération adhère à RESECO depuis 2020 (délibération prise en février 2020) pour initier un travail partenarial élu-agent avec d'autres collectivités territoriales et EPCI. Intégrer ce réseau permet le partage d'expériences, s'appuyer sur un collectif, s'informer et d'être accompagné dans les évolutions de la commande publiques.

	<p>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input checked="" type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique 	<p>EFFETS ATTENDUS</p> <p>Augmentation de la part des clauses environnementales et sociales dans les achats publics</p> <p>Achats intégrant les principes de « coût global » et « cycle de vie »</p>	
	<p>CIBLES</p> <p>Dinan Agglomération et entreprises</p>	<p>PORTEUR DE PROJET</p> <p>Dinan Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Services de Dinan Agglomération, RESECO, ADEME, Rapidd, etc.</p>
	<p>PILOTAGE</p> <p>Service achat public</p>	<p>MOYENS FINANCIERS</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT</p> <p>Fonds propres</p>
	<p>CALENDRIER</p> <p>2019 Recrutement facilitateur clauses sociales et environnementales</p> <p>2022 Elaboration du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable</p> <p>Mission ayant vocation à perdurer au-delà de la programmation du PCAET</p>		
<p>INDICATEURS DE SUVI</p> <p>Bilan annuel des clauses sociales et environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part des marchés comprenant des clauses environnementales par rapport à la quantité totale des marchés notifiés - Représentativité financière des marchés comprenant des clauses environnementales par rapport au montant global des marchés notifiés - Comptabilisation des marchés innovants, de marchés de performance, de marchés réservés - Suivi qualitatif des clauses 			

Action n°26 Planifier un renouvellement moins émissif et décarboné de la flotte de véhicules communautaire

Orientation(s) stratégique(s)

Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE : Transport routier

SECTEUR OPTIONNEL :

PRESENTATION DE L'ACTION

En tant qu'EPCI de plus de 50 000 habitants, Dinan Agglomération a l'obligation de réaliser un Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serres de son patrimoine et de ses compétences. La réalisation d'un premier BEGES sur l'année de référence 2018 a fait ressortir le secteur des déplacements (professionnels et domicile-travail) comme premier poste émetteur de l'EPCI. Ils représentent 33% des émissions sur un total de 4 948 tonnes eqCO₂.

Les déplacements professionnels sont en grande partie associés à la compétence « déchet » puisque 76% des émissions sont dues à la consommation de carburants par la flotte de Bennes à Ordures Ménagères dont la collecte est réalisée sur une grande partie du territoire. L'EPCI est doté d'une flotte de véhicules de 36 poids lourds et 134 véhicules légers parmi lesquels on comptabilise 4 véhicules électriques. Des vélos sont aussi mis à disposition des agents.

Dans ce contexte, il a été décidé d'élaborer une politique de renouvellement et conversion de la flotte de véhicules avec pour ambition d'en réduire l'impact carbone lors de l'acquisition de nouveaux véhicules et durant leurs utilisations et entretiens. La volonté affichée est d'également de ne pas augmenter le parc de véhicules en travaillant sur une optimisation de l'usage des véhicules et une mutualisation entre les services.

Il est programmé une étude prospective sur les besoins de renouvellements qui s'interrogera sur le choix de la ou des motorisations, de leur impact économique global de l'acquisition, à l'entretien et aux besoins d'aménagements (installation d'une cuve, modification du garage, installation de bornes, etc.). Toutes les solutions de motorisations seront étudiées (hybride, électrique, biocarburant, etc.). Cette étude couvrira l'ensemble du parc intégrant notamment les bennes à ordures ménagère où l'option Gaz Naturel Véhicule sera analysée avec intérêt sur les différents sites (Dinan, Matignon et Plancoët).

Les résultats de cette étude fourniront les éléments constitutifs du programme de renouvellement des véhicules et de la planification des investissements.

En parallèle, une étude d'optimisation de l'usage des véhicules légers est envisagée afin d'apprécier l'opportunité et la faisabilité d'élargir la part des véhicules du parc mutualisé et de réduire la part des véhicules nominatifs.



OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION




- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur
- 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

Réduction de la part d'émissions de GES des déplacements professionnels

Réduction des polluants atmosphériques

Réduction du parc de véhicules

	CIBLES Agents de l'EPCI	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES EPCI, SDE 22, etc.
	PILOTAGE Service travaux	MOYENS FINANCIERS Non déterminé	SOURCES DE FINANCEMENT Fonds propres, appels à projet régional, national, européen
	CALENDRIER 2021-2026	Mise en œuvre sur la période de programmation de la stratégie de transition énergétique et climatique	
INDICATEURS DE SUIVI Etudes réalisées Nombre de véhicules remplacés par une motorisation moins émettrice en GES et/ou polluants atmosphériques Diminution du nombre de véhicules et coût global évité			

Action n°27 Aménagement durable des zones d'activités

Orientation(s) stratégique(s) Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI
Production d'EnR et maîtrise des consommations

SECTEUR OBLIGATOIRE : Tertiaire

SECTEUR OPTIONNEL : Aménagement / urbanisme

PRESENTATION DE L'ACTION

L'ambition portée par Dinan Agglomération est d'assurer un développement des entreprises au sein d'un environnement préservé et synonyme de ressources. Pour relever ce défi alliant développement économique et préservation des ressources naturelles, les élus communautaires ont décidé d'aménager la zone d'activités de Bel Air selon des préceptes et la philosophie de l'Ecoparc.

Ainsi l'opération d'aménagement de la ZA de Bel Air située sur les communes d'Aucaleuc et Quévert va s'inscrire dans un modèle d'aménagement intégrant les particularités et la sensibilité environnementale du site ainsi qu'une analyse de l'empreinte écologique à long terme. Il s'agit d'une Zone d'Aménagement Concertée d'une superficie totale de 40 hectares

Zone d'activités de Bel Air : 1ier écoparc du territoire communautaire

Le programme d'aménagement de la ZAC de Bel Air située sur les communes de Quévert et Aucaleuc, a été conçu avec un haut niveau d'ambition environnementale comprenant les éléments suivants :

- ▶ Fournir une solution d'implantation en proposant des lots au découpage à la demande sur une surface de 26ha : prise en compte de la raréfaction foncière pour l'implantation d'activités économiques en zone aménagée, incitation à la densification des lots vendus
- ▶ Favoriser une gestion favorable de la biodiversité existante : préservation de la trame « verte et bleue » (zone humide, boisements...) en définissant un plan de gestion de ces espaces publics
- ▶ Préserver la ressource en eau : systématisation de l'infiltration à la parcelle
- ▶ Favoriser la production d'Energie Renouvelable avec l'installation de panneaux photovoltaïques : une première étude du potentiel a permis d'évaluer une puissance totale de 5 MW à 10 MW (Mégawatts)
- ▶ Faciliter l'écologie industrielle et l'économie circulaire
- ▶ S'approprier l'écosystème : valoriser les espaces naturels au travers de parcours piétons pour diversifier les usages sur la ZA
- ▶ Encourager les mobilités alternatives : implantation d'une station Gaz Naturel Véhicules (GNV), aménagement de voies mixtes (cycles et piéton)

Les entreprises qui s'implanteront dans la zone d'activités bénéficieront d'un dispositif d'aides pour réaliser une simulation thermique dynamique de leur bâtiment (modalités en cours de définition pour une prise en charge d'une partie des coûts de l'étude). Elles auront l'obligation d'installer sur toiture ou en ombrière des panneaux photovoltaïques dès le premier m² aménagé. Ce projet d'envergure pour Dinan Agglomération pose les bases d'un référentiel pour l'aménagement ou le réaménagement durable de l'ensemble des zones d'activités du territoire.





Dinan agglomération a engagé une démarche de densification des zones d'activités existantes en procédant à un recensement des parcelles en mesure de pouvoir être cédées en partie par l'entreprise propriétaire auprès d'une nouvelle entreprise souhaitant s'installer. Ce sont environ 40 hectares sur l'ensemble des zones d'activités du territoire qui ont été identifiés comme « potentiel ». Des premières opérations de « cessions/ densification » ont été accompagnées.

Zone d'activités de Bel Air : construction et mise en service d'une station de Gaz Naturel Véhicules

Lauréats d'un appel à projet national, les 4 syndicats départementaux d'énergies (SDE) bretons réunis au sein de la société Bretagne Mobilité GNV (via leurs Sociétés d'Economie Mixte) ont engagé un programme de construction et d'installation de stations GNV réparties sur la Bretagne. Ainsi en 2022, près de 15 stations portées par BMGNV mailleront le territoire breton. Pour les Côtes d'Armor, 2 projets sont d'ores et déjà engagés dont 1 sur la ZA de Bel Air et 6 autres sont en cours d'étude ou de réflexion.

Le permis de construire déposé en début d'année 2021 s'est enrichi par rapport au projet initial et a intégré les enjeux de l'Ecoparc (infiltration des eaux de pluie à la parcelle, végétalisation, etc.). La station va être aménagée de telle sorte que sa structure puisse accueillir des panneaux photovoltaïques et ainsi produire également de l'électricité renouvelable.

La station GNV sera destinée aux transporteurs, entrepreneurs locaux et aussi aux particuliers. Elle sera alimentée par le gaz réseau qui sera à l'avenir alimenté par du gaz renouvelable (Bio-GNV) produit à partir de méthaniseurs locaux. Sa mise en service est programmée au cours du 1^{er} semestre 2022.

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input checked="" type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input checked="" type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique 	EFFETS ATTENDUS <p>Production et consommation d'EnR</p> <p>Préservation et maintien de la biodiversité</p> <p>Amélioration de la perméabilité des sols</p> <p>Contribution au stockage carbone par l'utilisation de matériaux biosourcé et la végétalisation</p> <p>Diminution des polluants atmosphériques émanant des véhicules</p>	
	CIBLES Entreprises	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération pour la ZA SASU BMGNV 22/ SEM Energies 22 pour la station GNV	PARTENAIRES ADEME, SDE 22, SEM ENERGIES 22, GRDF, ENEDIS
	PILOTAGE Services ingénierie et développement économique	MOYENS FINANCIERS 9 000 000 € montant global aménagement ZAC	SOURCES DE FINANCEMENT SEM énergies 22, Etat (DETR), ADEME, vente des lots cessibles
	CALENDRIER <ul style="list-style-type: none"> 2019-2020 Réalisation de scénarii d'aménagement de la ZA de Bel Air 2021 Décision prise par le conseil communautaire d'aménager la ZA selon les principes d'un Ecoparc 2021-2022 Aménagement de 12 ha (tranche 1) de la ZA et mise en vente des lots Construction et mise en service de la station GNV 		
INDICATEURS DE SUIVI Nombre d'entreprises dotées d'unités de productions d'EnR (PV, panneaux solaires, etc.) et kWh produits (1 ^{ère} évaluation de potentiel estimée de 5 à 10 Mw Suivi de la part des espaces végétalisés rapportée aux espaces artificialisés sur la ZA Linéaire d'arbres et bocages plantés Inventaire Biodiversité à N+1, N+5 ; N+10, etc. Construction et mise en service d'une station GNV			

Action n°28 Créer un observatoire du foncier

Orientation(s) stratégique(s)

Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL :

PRESENTATION DE L'ACTION

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) a été adopté au conseil communautaire du 27 janvier 2020. Afin d'évaluer sa mise en œuvre, de se doter d'outils pour accompagner les communes dans l'application des règles et des objectifs d'aménagement et de développement durable ; Dinan Agglomération met en place un observatoire du foncier. Pour se faire, l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Rennaise, l'AUDIAR a été mandaté afin de bénéficier de son expertise et savoir-faire.

Cet outil, conçu par l'AUDIAR, va permettre :

- D'orienter l'action foncière : faisabilité d'opérations d'aménagement et anticipation de leur réalisation, évaluation de la valeur d'un bien, connaissance de révolution des marchés fonciers et de l'immobilier, définition d'objectifs réglementaires
- D'évaluer les politiques publiques : Mesure de la consommation foncière (à vocation habitat, économique...) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, etc.
- De produire des données mobilisables pour la prospective territoriale : veille sur les changements non désirés, aide à la définition des politiques publiques (habitat, environnement, économiques, etc.)

Cet observatoire va prendre forme à travers la constitution d'un Mode d'Occupation du Sol (MOS) qui décrit finement la répartition de l'occupation du sol en :





- Caractérisant l'occupation du sol sur 40 postes (habitat individuel, collectif, mixte, terrain vacant, activité tertiaire, surface commerciale, équipement d'enseignement, de santé, infrastructure de transport, parc et jardin, serre, bâtiment agricole, plan d'eau, espace boisé, espace naturel, carrière, etc.) ;
- Quantifiant les évolutions au cours d'une période donnée (2008-2018) : indispensable à l'évaluation de l'objectif de réduction de la consommation foncière inscrit au PLUi-H
- Qualifiant les destinations de la consommation

Les données traitées par l'observatoire permettent d'envisager un calcul au plus près des réalités territoriales de l'évolution du stockage carbone en s'appuyant notamment sur les données qui seront référencées concernant les espaces naturels, boisés, forestiers et agricoles.

Il prendra également la forme d'une analyse des marchés fonciers, issue de de l'exploitation et du traitement des Demande de Valeurs Foncières (DVF / DG-Fip).

- Caractérisant les différents sous-marchés (terrain naturel, agricole, à urbaniser, urbanisé...).
- Analysant ces différents marchés, leurs interférences, leur évolution et leur dynamique

Les résultats de l'observatoire permettent d'alimenter l'évaluation du PLUi-H, de servir de référence dans le cadre des acquisitions foncières menées par Dinan Agglomération et de base de données pour les études urbaines lancées par les communes de Dinan Agglomération. Il constitue un outil de connaissance, d'évaluation et d'aide à la décision.

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION	EFFETS ATTENDUS	
	<input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	Maîtrise de la consommation foncière dans le respect des règles établies du PLUi-H Maîtrise des prix selon les différents marchés fonciers	
	CIBLES Communes et EPCI	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES AUDIAR
	PILOTAGE Service urbanisme et foncier	MOYENS FINANCIERS 46 862 €	SOURCES DE FINANCEMENT Fonds propres
	CALENDRIER 2021 Conception des bases de données et cartographies de l'observatoire		
INDICATEURS DE SUIVI Taux consommation foncière (triennal) Quantification des zones ayant la capacité à stocker du carbone Evaluation des marchés fonciers (annuelle)			

Action n°29 **Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement du tourisme durable**

Orientation(s) stratégique(s)

Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI
Développement des EnR et maîtrise des consommations

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Tourisme

PRESENTATION DE L'ACTION

PRESENTATION DE L'ACTION

Dinan Agglomération connaît une activité touristique et saisonnalité croissantes sur la côte et à l'intérieur de ses terres. Bien que non analysé de façon spécifique dans le diagnostic du PCAET, ce secteur d'activité est générateur d'émissions de GES sur le territoire et consommateur d'énergies. Passoires énergétiques, les consommations énergétiques de l'hôtellerie, la restauration et les activités de loisirs et sportives ramenées au m², sont les activités les plus énergivores du secteur tertiaire sur le territoire.

La publication récente d'une étude Ademe (juin 2021) a calculé la part de l'activité touristique dans les émissions nationales à hauteur de 11%, soit 118 millions de tonnes eqCO₂. Les trois quarts des émissions sont associés aux transports (aériens, routier, etc.) suivis par l'hébergement et l'achat de biens touristiques.





Depuis 2019, Dinan Agglomération, en cohérence et complément de la stratégie de la destination régionale « Cap Fréhel - Saint-Malo - Baie du Mont Saint-Michel » élabore une stratégie locale dont le fil conducteur est d'assurer les transitions vers un tourisme durable, associé à cinq valeurs intrinsèques, à savoir un tourisme :

- plus étalé dans l'espace, diffusant flux et retombées
- plus étalé dans le temps, moins saisonnier
- privilégiant les mobilités durables et moins dépendant de la voiture
- proposant des offres touristiques plus qualifiées et plus responsables
- prenant mieux en compte les besoins de ses employés et habitants

Les réflexions menées jusqu'à présent structurent la stratégie autour de 6 axes de travail :

1. Observer, mesurer et évaluer le tourisme et son développement : au sein de cet axe, il est prévu de définir et suivre des indicateurs énergétiques, d'émissions de GES, environnementaux, etc.
2. Optimiser l'accueil et la gestion des flux touristiques sur le territoire
3. Améliorer l'accessibilité au territoire et les mobilités touristiques alternatives à la voiture : cet axe prend appui sur des orientations du Plan de Déplacement Communautaire, telles que la mise en place de pôles d'intermodalités (gares de Dinan et Caulnes), le développement des mobilités actives (pistes cyclables, randonnées pédestres), la promotion des navettes estivales à destination des plages et sites touristiques. Il prévoit aussi la mise en place de liaisons fluviales sur les bords de Rance.
4. Accompagner les professionnels du tourisme et les porteurs de projets touristiques publics et privés : cet axe contient des actions auprès des hébergeurs et des restaurateurs sur la gestion des déchets et consommations d'eau, la sobriété énergétique, la production et/ou consommation d'EnR
5. Développer l'attractivité de la destination « Dinan-Cap Fréhel » et promouvoir une destination touristique durable et de proximité : cet axe prévoit la promotion des produits alimentaires locaux et de qualité en lien avec le Plan d'Alimentation Territorial ; la commercialisation de séjours sans voiture.
6. Organiser la gouvernance du tourisme

En juillet 2021, 40 actions sont déjà identifiées et constituantes du programme d'actions aux portages multi partenariaux.

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input checked="" type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	EFFETS ATTENDUS Réduction des consommations énergétiques Réduction des émissions de GES Production et consommation d'EnR	
	CIBLES Particuliers, entreprises et collectivités	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES Offices de Tourisme (3) et EPCI (5) de la destination régionale, Région Bretagne, CRT Bretagne, CAD 22, Grand Site de France « Cap d'Erquy-Cap Fréhel », communes, ADEME, Europe, entreprises touristiques, etc.
	PILOTAGE Service tourisme	MOYENS FINANCIERS Non renseigné	SOURCES DE FINANCEMENT Europe, Région, Ademe, Fonds propres
	CALENDRIER 2019-2022 Elaboration de la stratégie 2020-2026 Mise en œuvre du programme d'actions		
INDICATEURS DE SUIVI Non déterminé. Seront choisis parmi les indicateurs de suivi de la stratégie (km aménagement pistes cyclables, randonnées pédestres, hébergements labellisés, taux de fréquentation des navettes, réhabilitation thermique, etc.)			

Action n°30 Impulser une dynamique d'économie circulaire

Orientation(s) stratégique(s)

Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Communication / Sensibilisation

PRESENTATION DE L'ACTION

Lauréat en 2019 de l'appel à projet de l'Ademe « Territoire Econome en Ressource », Dinan Agglomération a élaboré un programme d'actions d'économie circulaire pour une durée de 3 ans. Les enjeux travaillés et choisis raisonnent et s'inscrivent dans les enjeux d'atténuation des émissions de gaz à effets de serre et de qualité de l'air. Ce programme vient consolider et poursuivre la dynamique engagée localement avec le dispositif zéro déchet / zéro gaspillage qui avait pour objectifs de réduire toutes les sources de gaspillage, de donner une seconde vie aux produits, de recycler tout ce qui est recyclable.

Les actions engagées dans la gestion des déchets se fondent sur la règle des 3R, à savoir :

- Réduire : « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »
- Réutiliser : « ce qui fait « déchet » dans une entreprise devient une « ressource » pour une autre », à titre d'exemple, une expérimentation va être lancée sur Dinan Agglomération avec l'utilisation des poches d'huîtres usagées d'entreprises conchylicoles comme protection de jeunes arbres dans le cadre de la plantation de haies bocagères par le service grand cycle de l'eau.
- Recycler : « fabriquer de nouveaux produits en réutilisant partiellement ou totalement les matériaux qui composent un produit en fin de vie », des bouteilles de plastiques qui se transforment en vêtement polaire ou sac.

L'application du principe des 3R permet de poser les conditions propices au développement d'une économie circulaire et ainsi réduire la production d'ordures ménagères nécessitant un traitement collectif (diminution de la consommation de ressources naturelles, réduction des tournées ou du nombre de bennes à ordures ménagère sur le territoire, etc.).

Le programme TER repose sur 4 grands enjeux eux-mêmes dépendants de la réalisation d'actions sur les trois années de mise en œuvre :

1. La matière organique : réduire le gaspillage et augmenter sa valorisation

► programmation d'actions : faire émerger une boucle organique locale, soutenir le plan alimentaire durable du lycée agricole de Caulnes « de l'exploitation agricole au restaurant scolaire », un territoire zéro gaspillage alimentaire, un EPCI des communes zéro biodéchet, des jardins de particuliers zéro déchet, le tri à la source des biodéchets, développer le plan alimentaire territorial, créer un plan de valorisation énergétique territorialisé de la biomasse.

2. Réduire les déchets, lutter contre le gaspillage des ressources et augmenter la valorisation des matières

► programmation d'actions : adopter une stratégie intégrée prévention – gestion des déchets, développer le réemploi et la réparation, développer la filière papier, développer les comportements éco-responsables, accompagner les organisateurs de manifestations dans l'économie la gestion et la valorisation de leurs ressources.





3. Développer l'exemplarité de l'EPCI en matière d'économie circulaire

► programmation d'actions : l'achat public comme levier de l'économie circulaire, intégrer les enjeux d'économie circulaire au sein des politiques de Dinan Agglomération

4. Accompagner les acteurs économiques du territoire vers des actions d'économie circulaire

► programmation d'actions : promouvoir l'exemplarité des hébergeurs touristiques, soutenir et développer l'écologie industrielle, sensibiliser et accompagner les professionnels de la mer dans leurs changements de pratiques, développer les éco-défis auprès des commerçants et artisans, encourager l'utilisation de matériaux biosourcés dans les constructions et rénovation de l'habitat particulier, étudier les possibilités de valorisation des ressources ligneuses et des emballages bois des professionnels.

A noter que ce programme intègre des actions identifiées et inscrites en tant que telles dans le PCAET : Plan Alimentaire Territorial, la structuration de la filière bois-énergie, l'aménagement de la zone d'activités de Bel Air, l'achat public durable, etc.

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION	EFFETS ATTENDUS	
	<input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input checked="" type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	Diminution de la production de déchets ménagers et assimilés Développement de l'économie circulaire	
	CIBLES Communes, particuliers et entreprises	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES Ademe, chambres consulaires, associations, entreprises
	PILOTAGE Service réduction et collecte des déchets	MOYENS FINANCIERS Non renseigné	SOURCES DE FINANCEMENT Ademe, Fonds propres
	CALENDRIER 2019-2022 Mise en œuvre du programme TER		
INDICATEURS DE SUIVI Taux annuel de valorisation matière (recyclage) Taux de valorisation organique (compostage déchets végétaux) Taux de valorisation énergétique Taux de fabrication de combustible solide de récupération			

Action n°31 **Elaborer et mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**

Orientation(s) stratégique(s)

Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Communication / Sensibilisation

PRESENTATION DE L'ACTION

La production annuelle de Déchets Ménagers et Assimilés est d'environ 80 000 tonnes sur le territoire de Dinan Agglomération en 2019. Une production de déchets qui jusqu'à présent dessine une courbe croissante. Le développement de la production et de la consommation de masse entraîne depuis longtemps une forte consommation de ressources naturelles ainsi qu'une inflation de la production de déchets. Aujourd'hui, un des enjeux majeurs de cette compétence communautaire, est devenu la maîtrise du coût environnemental et économique face à l'augmentation constante de la production de déchets.

La prévention de la production des déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation en y intégrant notamment le réemploi et la réutilisation. Elle concerne autant les entreprises que les consommateurs. Sur le territoire de Dinan Agglomération, elle va se structurer au sein d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui consiste en la mise en œuvre, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis reposant sur les résultats d'un diagnostic territorial en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés.

L'élaboration de PLPDMA est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement. Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA :

- Les principaux éléments que doit contenir un PLPDMA : un état des lieux, les objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés, les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme
- La constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), à vocation consultative, est une obligation.

Le PLPDMA est adopté pour une mise en œuvre de 6 ans avec pour ambition de participer et atteindre les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :

- Réduire de 25 % les Déchets Ménagers et Assimilés en 2030 par rapport à 2016 (hors végétaux)
- Réduire de 20 % les déchets végétaux en 2030 par rapport à 2016

La production de Déchets Ménagers et Assimilés est intimement liée à la manière de consommer des habitants du territoire. Ainsi, il s'agit pour Dinan Agglomération d'accompagner un changement dans les comportements dans le sens de la prévention, à travers l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA.






OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur
- 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

Diminution de la production de déchets ménagers et assimilés

Développement de la prévention auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités

 <p>CIBLES Particuliers, entreprises et collectivités</p>	<p>PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES Associations, communes et administrations, entreprises, établissements scolaires, ADEME, Conseil Régional, Conseil Départemental, chambres consulaires, SMPRB, KERVAL, SMICTOM centre-ouest</p>
 <p>PILOTAGE Service réduction et collecte des déchets</p>	<p>MOYENS FINANCIERS Non renseigné</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT ADEME, Fonds propres</p>
 <p>CALENDRIER</p> <p>2020-2021 Elaboration du PLPDMA 2022-2027 Mise en œuvre du PLPDMA</p>		
<p>INDICATEURS DE SUVI Evolution annuelle du tonnage des déchets produits sur le territoire Evolution annuelle du tonnage des déchets végétaux</p>		

Action n°32 Rénover, construire et entretenir à faible impact carbone et énergétique

Orientation(s) stratégique(s) Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI
Développement des EnR et maîtrise des consommations

SECTEUR OBLIGATOIRE : Tertiaire

SECTEUR OPTIONNEL :

PRESENTATION DE L'ACTION

► Rénover, entretenir

Dinan Agglomération, né de la fusion de plusieurs communautés de communes, a hérité d'un patrimoine public conséquent. Celui-ci par la présence du service de Conseil en Energie Partagé, fait déjà l'objet d'un suivi annuel des consommations énergétiques. Jusqu'à présent les travaux d'entretien, d'amélioration ou de rénovation ne s'inscrivent pas dans une démarche de programmation formalisée. La future application du décret « tertiaire » pour certains des bâtiments et équipements communautaires, est l'opportunité d'engager une réflexion autour d'une démarche de gestion dynamique du patrimoine formalisée dans le cadre d'une gestion patrimoniale ou d'un schéma directeur immobilier. Cette réflexion patrimoniale repose sur :

- Poursuivre l'inventaire exhaustif (état réglementaire, technique, usages, financier et juridique),
- L'élaboration de scénarios prospectifs (réhabilitation, destruction, construction, vente...)
- La programmation et mise en œuvre des scénarios retenus de gestion patrimoniale (plan pluriannuel d'investissement) pour les constructions neuves et la rénovation
- Compléter la gestion patrimoniale par la mise en œuvre d'une planification de la maintenance et de l'entretien des sites, à l'aide d'une Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) par exemple.
- Engager une démarche d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
- Conforter le principe de la préférence à la réparation de l'équipement avant d'envisager son remplacement

► Construire

Dans l'exercice de ses compétences, Dinan Agglomération programme la construction de nouveaux bâtiments et équipements en intégrant une réflexion sur la réduction des émissions de gaz à effet de serres et une maîtrise de la consommation énergétique. Cette réflexion participe au devoir d'exemplarité de Dinan Agglomération dans son rôle de coordinateur de la transition énergétique (LETCV 2015).

Elle permet aussi d'anticiper ou de se préparer à l'application de la prochaine réglementation environnementale concernant la construction neuve en remplacement de la RT2012. Cette future réglementation dont les textes officiels doivent paraître fin 2020 – début 2021, introduit des critères de réduction des émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie d'un bâtiment. Fait nouveau, ces critères portent aussi sur l'empreinte écologique lors des étapes de construction, de fonctionnement et de démolition : gestion du chantier, de l'eau, de l'énergie, etc. Elle introduit la nécessité de penser « coût global » d'un investissement permettant d'accéder à une autre approche financière allant au-delà du coût net de la construction.

Compétence « petite enfance »/construction d'une maison de l'enfance à Lanvallay Initié en 2019, dans la perspective de la nouvelle réglementation, ce projet s'inscrit dans les objectifs du label E+C- (énergie positive / carbone négatif). La construction de la future maison de l'enfance est pensée selon les principes suivants :

- Atteindre les niveaux E2C1 du label E+C- : pose de panneaux photovoltaïques, aménagement d'une toiture végétalisée,
- Conception bioclimatique
- Usage de matériaux biosourcés et certifiés pour la majorité : bardage bois, isolants

ouate de cellulose et laine de bois, revêtements sols en matière naturelles, peintures à base d'algues, etc.

- Maîtrise de la qualité de l'air : ventilation double flux, usage de produits et matériaux labellisés et non émetteurs de composés organiques volatiles

Il comporte une étude d'analyse du cycle de vie du bâtiment portant sur 50 ans d'exploitation (évaluation du bilan énergétique et d'émissions de GES).

Compétence « sports »/ construction d'un équipement aquatique à Dinan

Il s'agit d'un projet dont la réflexion a débuté en 2019 au moment de l'élaboration du PLUi-H... Ces travaux ont influencé le choix envisagé de l'implantation de ce nouvel équipement qui se situera dans une zone déjà urbanisée limitant de fait la consommation foncière et l'extension de l'artificialisation des sols. En phase de programmation au moment de l'écriture de cette fiche, les intentions qui guident ce projet sont représentatives de son intitulé : construire un équipement sobre à « faible impact carbone et énergétique » :

- Un équipement à énergie positive : seront étudiées les différentes sources de production et de consommation d'EnR (photovoltaïque, bois-énergie, valorisation chaleur fatale via réseau de chaleur)
- Changement climatique : avec un équipement dont l'utilisation est programmée sur 30-40 ans, prise en compte dans la localisation des différents bassins et leur orientation : zones d'ombrages pour périodes caniculaires, vent, etc.
- Etudier la faisabilité d'aménager des murs ou toitures végétalisés, récupération de l'eau de pluie
- Perméabilité des sols : parking végétalisés et boisés (proscrire le bitume), enrobés drainant pour les voies d'accès
- Choix des matériaux en fonction de leur empreinte carbone : bassins en inox, peintures écolabellisées, etc.
- Ressource en eau : pour cet équipement qui sera un gros consommateur, rechercher des procédés permettant de limiter la quantité et rechercher des procédés permettant d'en prolonger son utilisation (stockage pour borne à incendie, arrosage espaces verts, etc.)





► Cahier des charges

Sur la base de l'expérience vécue à partir de ces projets afin de tendre vers des bâtiments sobres en consommation énergétique et neutres en carbone ; il sera nécessaire de produire un outil guidant les prochaines construction et rénovation de bâtiments publics. Celui-ci pourrait prendre l'aspect d'une charte ou d'un cahier des charges reprenant les attendus d'un point de vue écologique, d'impact Carbone, de qualité de l'air, etc. des travaux de construction ou rénovation à réaliser.

Cette charte ou ce cahier des charges viendra formaliser la réflexion menée pour de la construction ou de la rénovation où seront abordés des thèmes tels que :

- Systématiser (ou privilégier sinon...) l'usage de matériaux biosourcés, produits localement, écolabellisés (bois, ouate de cellulose, terre, peinture à l'algues, etc.)
- Systématiser l'étude d'installation d'EnR (chaudière bois, panneaux solaires, photovoltaïque, etc.) pour de la production et/ou consommation
- Maîtrise des consommations liées à l'éclairage : réalisation de relamping sur les sites anciens et/ou énergivores en fonction des usages
- Systématiser une approche bioclimatique et éviter l'usage de la climatisation
- Aménager des espaces verts avec des essences locales de préférences pas ou peu allergènes et à pousse lente
- Favoriser le réemploi de matériaux dans le cadre spécifique de la rénovation et réhabilitation
- Expérimenter la végétalisation des toitures et des murs (confort d'été, biodiversité...)
- etc.

Cette action reposera sur une collaboration et s'appuiera sur une transversalité des services de Dinan Agglomération : création d'un groupe projet composé d'agents de divers services et réalisant une lecture « sectorielle » (climatique, énergie, air, déchet, biodiversité, urbanisme, eau, mobilité, patrimoine, etc.) du projet dès sa phase étude.

	<p>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input checked="" type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input checked="" type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique 	<p>EFFETS ATTENDUS</p> <p>Augmentation de la production et consommation d'EnR</p> <p>Diminution de la consommation d'énergies fossiles</p> <p>Maîtrise des consommations énergétiques</p> <p>Intégration des enjeux d'adaptation au changement climatique dans les travaux de construction et rénovation</p>							
	<p>CIBLES</p> <p>EPCI et communes</p>	<p>PORTEUR DE PROJET</p> <p>Dinan Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Communes</p>						
	<p>PILOTAGE</p> <p>Services ingénierie, juridique et assemblées, travaux, transition écologique, sport, petite enfance</p>	<p>MOYENS FINANCIERS</p> <p>Non renseigné</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT</p> <p>Fonds européen, Etat, Conseil départemental, Ademe, CAF, Fonds propres</p>						
	<p>CALENDRIER</p> <table border="0"> <tr> <td>2022-2023</td> <td>Elaboration du schéma directeur immobilier</td> </tr> <tr> <td>2019-2022</td> <td>Programmation et construction de la Maison de l'enfance</td> </tr> <tr> <td>2021-2026</td> <td>Programmation et construction de la piscine</td> </tr> </table>			2022-2023	Elaboration du schéma directeur immobilier	2019-2022	Programmation et construction de la Maison de l'enfance	2021-2026	Programmation et construction de la piscine
2022-2023	Elaboration du schéma directeur immobilier								
2019-2022	Programmation et construction de la Maison de l'enfance								
2021-2026	Programmation et construction de la piscine								
<p>INDICATEURS DE SUMI</p> <p>Elaboration et mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier</p> <p>Création d'une charte ou cahier des charges environnemental de la construction et rénovation d'équipements publics</p> <p>Nombre de projets étudié par le groupe projet</p> <p>Consommation et production énergétique de chaque nouveau bâtiment</p> <p>Montant annuel des CEE valorisés</p>									

Action n°33

Développer la prise en compte du développement durable dans les équipements et événementiels culturels

Orientation(s) stratégique(s)

Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Consommation responsable

PRESENTATION DE L'ACTION

Dinan Agglomération propose des activités culturelles sur plusieurs sites et lieux du territoire où :

- L'on peut apprendre et pratiquer la musique classique, actuelle et traditionnelle (1 conservatoire et 4 sites d'enseignement, 1 salle de musique actuelle)
- Il est proposé la programmation d'une saison culturelle (30 spectacles programmés en 2020, 1 salle de spectacle en régie)
- Il est promu la lecture publique (4 médiathèques communautaires et la gestion du réseau des bibliothèques à l'échelle du territoire)
- une outil d'action de la parentalité et promotion du jeu au travers d'une ludothèque communautaire.

Les agents sont déjà engagés dans une réflexion d'intégration des enjeux du développement durable dans l'exercice de leurs missions. Ils ont la volonté d'ouvrir plusieurs chantiers thématiques permettant de développer une démarche écoresponsable dans les diverses activités que recouvre la culture que ce soit vis-à-vis de leurs pratiques professionnels, des usagers des services proposés, des artistes et des équipements gérés.

► Trier les déchets

Mis en place lors de certains événementiels, il est envisagé de systématiser le tri sélectif : verre, produits recyclables (poubelles jaune) et déchets ménagers dans les équipements culturels. L'idée est d'équiper en collaboration avec le service « traitement et valorisation des déchets », les lieux culturels de poubelles et d'espaces de tris (pratiques et pédagogiques) s'appuyant sur les règles qui seront mises en place dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

► Réduire les déchets : éviter le jetable et promouvoir le réutilisable

Dans la lignée de l'action du Labo, salle de musique actuelle, qui depuis 2019 propose des gourdes réutilisables ; le service va progressivement supprimer les bouteilles d'eau en plastique et gobelets jetables. En remplacement, il va s'équiper de gourdes réutilisables pour les artistes et de carafes, de verres en verre ou de gobelets réutilisables. La salle de spectacle de Solenval va être équipée d'une fontaine à eau. Pour des événements internes aux écoles de musique, il est aussi envisagé de s'équiper de vaisselles réutilisables. En complément, les usagers des espaces culturels, notamment les élèves des écoles de musique, seront sensibilisés sur cette thématique et encouragés à venir avec leurs propres gourdes.

Dans le cadre de l'accueil des artistes de la saison culturelle, il est souhaité et envisagé de systématiser la proposition de catering avec de la vaisselle réutilisable et des menus proposant des produits locaux et de saison. La mise en œuvre est conditionnée à l'accompagnement des traiteurs du territoire, peu nombreux actuellement à proposer une prestation « produits locaux » et « zéro déchet ». Par ailleurs, une réflexion est engagée sur les modes de communication et la limitation de l'usage du papier.

Dans l'optique de réduire la consommation de plastiques associée aux prêts des livres proposés dans les médiathèques, il sera expérimenté l'arrêt progressif de couvrir les livres avant leur mise en circulation dans les bibliothèques d'intérêt communautaires. Cette action demandera un accompagnement auprès des professionnels et des usagers. Des bibliothèques en France l'ont déjà expérimenté et ont pu constater que cela n'avait que peu

d'impact dans la durée de vie du livre : un livre non couvert vit en général aussi longtemps qu'un livre couvert. Un retour d'expérience et une sensibilisation à ce sujet pourront aussi être effectuées à l'échelle du réseau des bibliothèques.

► **Mobilité** : encourager le covoiturage « culturel » et réduire les déplacements professionnels

Initié pour la saison culturelle 2019-2020, l'ensemble de la programmation a été mise en ligne sur la plateforme de covoiturage Ouestgo. Afin de proposer et inciter les spectateurs à découvrir et utiliser ce service, cette formule de déplacement a été diffusée via l'édition des billets et des affiches de spectacle. En parallèle, la solution « blabla car » est aussi promue ; de même qu'une réflexion est engagée pour expérimenter la mise en place de navettes pour les jeunes.





Dès l'installation de matériels de visioconférence dans les antennes administratives, le service souhaite pouvoir expérimenter la mise en place de réunions de service à distance.

► **Maîtriser et diminuer les consommations énergétiques**

Solenval, salle de spectacle communautaire, renouvelle au fur et à mesure le matériel d'éclairage. L'objectif est de se doter d'éclairages performants à LED et de travailler avec les artistes afin qu'ils introduisent dans leur pratique ce nouveau système d'éclairage. En parallèle, un suivi est mis en place sur la consommation énergétique liée au chauffage (travail sur la régulation thermique). La volonté de travailler sur la maîtrise énergétique s'imisce aussi dans la programmation où des spectacles sont analysés sous l'angle de leur impact en termes de consommation énergétique.

► **Donner plusieurs vies aux livres** : Recyclivre, vente de livres

Depuis 2019, une convention a été signée avec l'entreprise Recyclivre qui récupère des livres des médiathèques. Cette entreprise propose la vente en ligne d'ouvrages d'occasion. En parallèle, chaque médiathèque organise des ventes des livres qu'elles ne souhaitent plus garder.

	<p>OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique 	<p>EFFETS ATTENDUS</p> <p>Tri et réduction des déchets</p> <p>Développement du covoiturage</p> <p>Diminution consommation énergétique</p>	
	<p>CIBLES</p> <p>Agents de Dinan Agglomération, usagers des services, prestataires (artistes et traiteurs)</p>	<p>PORTEUR DE PROJET</p> <p>Dinan Agglomération</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>Services de Dinan Agglomération</p>
	<p>PILOTAGE</p> <p>Service culture</p>	<p>MOYENS FINANCIERS</p> <p>Non renseigné</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT</p> <p>Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, fonds propres</p>
	<p>CALENDRIER</p> <p>2020-2026 Programmée sur la durée du PCAET et au delà</p>		
<p>INDICATEURS DE SUVI</p> <p>Acquisition de matériels pour la mise en place du tri sélectif dans les équipements culturels</p> <p>Achat de matériels réutilisables</p> <p>Fréquentation et consultation du site Ouestgo pour les évènements culturels</p> <p>Evolution de la consommation énergétique des équipements culturels</p> <p>Quantité de livres et jeux donnés à Recyclivre et autres partenaires</p>			

Action n°34 Informer et former sur la qualité de l'air intérieur et extérieur

Orientation(s) stratégique(s)

Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Santé

PRESENTATION DE L'ACTION

La pollution de l'air extérieur est considérée comme un facteur de risque environnemental élevé pour la santé. Elle est la 2^{ème} cause de décès dans le monde. 1 Breton sur 5 (soit 21 %) déclare avoir déjà ressenti les effets de la pollution de l'air extérieur sur sa santé ou celle de ses proches, quel que soit son lieu d'habitation (Baromètre Santé-Environnement, ORSB 2014).

Tous les ans, la pollution atmosphérique régionale est reconnue comme facteur impliqué dans 2000 décès prématurés en Bretagne. En se basant sur les analyses réalisées par Air Breizh, la station de mesure la plus proche de Dinan Agglomération, située à Saint-Brieuc, a relevé en 2017 un état « bon à très bon » de la qualité de l'air extérieur 87% de l'année. Malgré tout, les Côtes d'Armor ont connu 7 jours de dépassements aux particules fines au cours de cette même année.

Il en est de même pour l'air intérieur, pour lequel l'association Capt'air établit le constat suivant : « Nous passons 90% de notre temps dans des espaces clos (logement, milieux professionnels et culturels, école, transport, etc.) dont au moins 50% dans notre habitat. Paradoxalement, selon l'observatoire de la qualité de l'air intérieur, la pollution serait 5 à 10 fois plus importante à l'intérieur qu'à l'extérieur, avec des polluants spécifiques mais aussi par les polluants qui viennent de l'extérieur (pollution atmosphérique, pollens, moisissures, etc.). ».

La qualité de l'air est un sujet pris en main par les services de Dinan Agglomération en collaboration avec des partenaires selon différentes approches et pour divers publics. Il est notamment abordé et reconnu comme un enjeu prioritaire de santé environnemental au sein du Contrat Local de Santé (CLS) 2020-2024.

► Qualité de l'air intérieur :

- Service petite enfance et usage des produits d'entretiens naturels : depuis 2018, des agents des 12 multi-accueils de Dinan Agglomération ont bénéficié d'une formation sur la fabrication et l'usage de produits d'entretiens naturels. La volonté est de proposer un espace environnemental sain et peu émetteur de Composés Organiques Volatils pour les jeunes enfants accueillis et les professionnels présents. Cette démarche se poursuit et les agents se rencontrent chaque année pour réaliser un bilan de leurs pratiques, partager leur expérience, interrogations... De cette expérimentation, généraliser l'usage de produits d'entretiens naturels ou écolabellisés est envisagé pour l'ensemble des services et bâtiments communautaires durant la programmation du CLS et PCAET.
- Sensibilisation et information du grand public et des professionnels de santé : dans le cadre du CLS, des conférences et des ateliers seront organisés en collaboration avec des partenaires tel que l'association Capt'air pour sensibiliser les professionnels de santé dans leurs pratiques et accompagnement des patients. La Mutualité Française de Bretagne qui proposera pour le grand public et/ou professionnels des ateliers « ma maison change d'air » en utilisant comme supports la confection de produits cosmétiques ou d'entretiens.
- Information et formation des élus et agents de l'EPCI et des communes : en 2019, le service « climat énergie » a organisé une première session d'information et formation en collaboration avec l'association Capt'air auprès des communes adhérentes au service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Cette action depuis





2020 s'est renforcée par la mise en place de deux sessions annuelles, organisées à chaque fois dans différents lieux et ouvertes à l'ensemble des communes de Dinan Agglomération. Chaque session se déroule en trois temps, un temps d'information à destination des élus et des agents, un temps d'échange sur un retour d'expérience et vient ensuite un temps de formation sur les pratiques dédiés aux agents. En complément, des conférences pour sensibiliser les élus aux risques liés à la qualité de l'air intérieur et extérieur seront aussi proposées dans le cadre de la programmation du CLS.

Parmi leurs missions, le service CEP délivre des conseils individualisés sur la qualité de l'air intérieur auprès des élus, agents et enseignants des écoles primaires et élémentaires. Cette action répond à la réglementation en vigueur du Plan National Santé Environnement portant sur les établissements recevant du jeune public.

- Acquisition de matériels de mesure : pour sensibiliser à l'interne les agents des services de Dinan Agglomération et auprès des communes dans le cadre du suivi énergétique du patrimoine public, le service « climat-énergie » s'est doté de matériels de mesure du dioxyde de Carbone (CO2), de l'humidité, Composés Organiques Volatiles (COV), les particules fines (PM2,5 et PM10) et formaldéhydes

► Qualité de l'air extérieur :

- Organisation de conférences et ateliers à destination des élus et/ou du grand public dans le cadre de la mise en œuvre croisée du CLS et du PCAET.

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION	EFFETS ATTENDUS	
<input type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	Amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les établissements publics Accroissement utilisation produits d'entretiens naturels pour les établissements publics Prise de conscience des risques de santé environnementale		
	CIBLES Particuliers, agents de l'EPCI, des communes et élus locaux	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES ARS, Air Breizh, Capt'air Bretagne, Mutualité française Bretagne, Maison de la Consommation et de l'Environnement
	PILOTAGE Services transition énergétique, petite enfance et parentalité et missions planification, CLS	MOYENS FINANCIERS 40 000€	SOURCES DE FINANCEMENT ARS, fonds propres
	CALENDRIER 2019-2026 Organisation des formations agents/élus et grand public 2020-2022 Acquisition du matériel de mesure 2022-2026 Organisation de conférences, ateliers...		
INDICATEURS DE SUVI Nombre d'agents et d'élus formés Nombre d'ateliers réalisés Nombre de communes bénéficiaires d'un accompagnement QAI Nombre d'établissements communautaires entretenus avec des produits d'entretiens naturels			

Action n°35 Réduire les déplacements des agents : mise en place du télétravail et d'un plan de formations en intra

Orientation(s) stratégique(s)

Les communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE : SECTEUR OPTIONNEL : Communication / Sensibilisation

PRESENTATION DE L'ACTION

Le Bilan carbone® « patrimoine et compétences » de Dinan Agglomération réalisé sur l'activité de l'année 2018, comptabilise 1 662 tonnes de CO2 pour les déplacements des agents, soit un tiers du bilan total. Ce poste se départage entre :

- Les déplacements domicile-travail des agents, composant 52% des émissions du poste,
- Les déplacements professionnels, s'élevant à 48% du poste.

Concernant les déplacements domicile-travail en 2018 : plus de 3,7 millions de km ont été parcourus en domicile travail en voiture, soit une moyenne de 30 km aller-retour par agent par jour travaillé.

Sur la base de ce constat, depuis 2019, Dinan Agglomération entreprend la mise en œuvre de deux actions contribuant d'une part à l'amélioration du bien-être au travail et d'autre part à la réduction des déplacements des agents :

► Le télétravail





Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Le service des ressources humaines de Dinan Agglomération a rédigé une charte du télétravail validée en Comité Technique et délibéré en conseil communautaire, le 22 juillet 2019.

Depuis septembre 2019, sur la base du volontariat et en accord avec la hiérarchie, les agents peuvent réaliser leurs missions en télétravail pouvant s'effectuer au domicile de l'agent (un jour par semaine) ou sur les sites antennes de Dinan Agglomération proche du domicile. Il est organisé en journée entière ou demi-journée de manière régulière ou ponctuelle. Un contrat d'engagement est signé par les parties prenantes pour une durée d'1 an renouvelable. Depuis septembre 2020, les modalités de télétravail ont évolué permettant de faire deux jours de télétravail par semaine (hors crise sanitaire). Pendant le contexte de crise sanitaire, le télétravail a été de rigueur pour les agents pouvant exercer leurs missions en télétravail et s'est effectué jusqu'à 5 jours par semaine.

► Un plan de formations à l'intra

En parallèle de l'offre de formations des métiers de la fonction publique territoriale dispensées par des organismes extérieurs, le service des ressources humaines a établi un plan triennal de formations à l'intra. Mise en œuvre au cours de l'année 2019, pour la première fois depuis la création de Dinan Agglomération, l'ensemble des agents peuvent participer à des formations organisées sur les sites administratifs de Dinan Agglomération comparables aux formations proposées par les partenaires extérieurs sur leurs propres sites de formations (ex. de sites régionaux : Plérin, Thorigné Fouillard, Vannes, etc.). Ce plan de formation est constitué de 4 axes :



- Axe 1 : efficacité professionnelle : intelligence collective et innovation
- Axe 2 : l'encadrement de proximité
- Axe 3 : outils bureautiques et numériques
- Axe 4 : sécurité au travail
- Axe 5 : actions spécifiques sur demande des services



	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	EFFETS ATTENDUS Réduction des déplacements des agents : domicile-travail et vers les centres de formation Diminution de la consommation de carburants et d'émission de GES liés aux déplacements des agents	
	CIBLES Agents de l'EPCI	PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération	PARTENAIRES Plan de formations intra : CNFPT, CDG, organismes privés
	PILOTAGE Service ressources humaines	MOYENS FINANCIERS Non renseigné	SOURCES DE FINANCEMENT Fonds propres
	CALENDRIER 2019 Lancement du plan de formation 2020 Lancement effectif du télétravail		
INDICATEURS DE SUMI Nombre de formations en intra réalisées Nombre de participants au plan de formations en intra Nombre d'agents effectuant du télétravail Nombre de « Km évités » par les agents effectuant du télétravail			

Action n°36 Informer et sensibiliser des agents

Orientation(s) stratégique(s)

Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE :		SECTEUR OPTIONNEL : Communication / Sensibilisation
PRESENTATION DE L'ACTION		
<p>Il s'agit de piloter un travail collaboratif interservices pour proposer des actions permettant la diffusion d'information ou de sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique et du changement climatique. Dans le cadre des compétences exercées par Dinan Agglomération, ces enjeux seront abordés de façon pratique et sur le principe de la capacité à agir en tant qu'individu.</p> <p>Voici des thèmes déjà identifiés : le changement climatique (fresque du climat, etc.), les écogestes (énergie, eau, tri des déchets, etc.), la qualité de l'air intérieur, l'écoconduite, l'usage des véhicules électriques, etc.</p> <p>Pour informer et sensibiliser les agents, plusieurs formats seront utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intranet : mise à disposition de guides, documentation en libre accès • Temps collectifs d'échanges de pratiques entre agents • Campagne d'affichage, création de guides pour les agents présents et les nouveaux arrivants • Formation, etc. <p>Pour la mise en œuvre de ces actions et favoriser l'implication, le principe retenu est aussi celui de s'appuyer de préférence sur les compétences à l'interne.</p> <p>Ces actions, en fonction de leur appropriation et mise en application par les agents pourraient être l'un des facteurs de la diminution de l'empreinte carbone de l'exercice des compétences de l'EPCI et aussi de l'agent dans son quotidien (ou sa vie privée).</p> <p>L'action est phasée en 3 étapes itératives :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des ressources à l'interne 2. Mobilisation et échanges avec les services et les agents porteurs de contenus : définition des formats d'intervention, conception des contenus, recherche selon besoin de partenaires ou prestataires externes 3. Mise en œuvre annuelle des actions d'information et de sensibilisation 		
	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input checked="" type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input checked="" type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique 	EFFETS ATTENDUS <p>Des agents qui se positionnent comme « acteur » face au changement climatique</p> <p>Des agents qui modifient leurs pratiques professionnelles voir personnelles</p>
	CIBLES	PORTEUR DE PROJET
		PARTENAIRES

Agents de l'EPCI	Dinan Agglomération	Services habitat et gens du voyage, réduction et collecte des déchets, transports et mobilité, transition écologique, travaux, etc et mission planification
 PILOTAGE Service ressources humaines	MOYENS FINANCIERS Non renseigné	SOURCES DE FINANCEMENT Fonds propres
 CALENDRIER 2021-2026	Lancement et mise en œuvre	
INDICATEURS DE SUM Type d'actions mises en place Nombre d'actions mises en place Nombre de participants		

Action n°37

Sensibiliser, informer et accompagner au changement

Orientation(s) stratégique(s)

Communes en transition/Exemplarité de l'EPCI

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Communication / Sensibilisation

PRESENTATION DE L'ACTION

« L'empreinte carbone moyenne d'un français est d'environ de 11 tonnes par an ; il faudrait être à 2 tonnes par an d'ici 2050. (...) Des écogestes individuels peuvent permettre d'en réduire 25% (...) avec des investissements (isoler son logement, changer sa voiture, etc.) la réduction peut atteindre 20% supplémentaires » cabinet conseil Carbone 4 – étude 2019. Les enjeux du changement climatique et des transitions énergétique et écologique concernent tout à chacun peu importe son âge, sa profession, ses engagements politique, associatif, ses loisirs, etc. dans chacune des sphères qui compose la vie d'une femme, d'un homme, d'une famille, il est possible et urgent d'agir pour atténuer l'empreinte carbone. Pour autant passer de l'envie de changer ses pratiques à celle d'agir concrètement sur celles-ci ; le passage n'est pas des plus évident, passe par des étapes et un temps parfois long... Des études en sciences économiques et sociales ont démontré que pour qu'un « nouveau » geste dans le quotidien soit considéré comme intégré, acquis celui-ci aura dû être répété de nombreuses fois. Ce n'est pas un processus linéaire. Le changement de comportement peut être facilité par l'effet d'entraînement et la force d'un groupe qui expérimente ensemble des pratiques sociales vers plus de durabilité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de transition énergétique et changement climatique et à travers ses divers champs de compétences (économique, déchet, eau, biodiversité, bassins versants, etc.), Dinan Agglomération facilitera ou portera l'organisation d'actions de sensibilisation, d'information, d'accompagnement au changement pour tout public.

► Actions de sensibilisation et d'information : proposition d'ateliers (écogestes, fresque du climat, biodiversité, mobilité douce, maisons nature, etc.), de visites de sites de productions ou traitement de l'eau animés par les services de Dinan Agglomération ou gestionnaires délégataires, contribution financière, logistique de communication pour des événementiels traitant des enjeux climatiques et énergétiques tel que le Forum l'énergie en action, le cycle écologie et modes de vie, le salon de l'habitat, etc.

► Actions d'accompagnement au changement, « les conversations carbone » : expérimentation et développement de groupes locaux où le principe est de créer et réaliser un plan de réduction de ses émissions de GES pour soi-même. C'est une démarche d'accompagnement organisée sous la forme d'ateliers sur une période de 4 mois regroupant 8 à 10 personnes qui abordent tour à tour les thèmes de l'énergie à la maison, la mobilité, l'alimentation et l'eau, la consommation et les déchets. Selon l'expérience de l'association « conversations carbone », cette initiative instaure une dynamique collective qui pousse les participants à aller puiser en eux les ressources pour changer leur propre vie en phase avec leurs connaissances du changement climatique et leurs convictions à son sujet.






OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION

- 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 2. Renforcement du stockage de carbone
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
- 4. Production et consommation des ENR
- 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur
- 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9. Adaptation au changement climatique

EFFETS ATTENDUS

Acquisition de connaissances générales sur le changement climatique

Insuffler une dynamique individuelle et collective de prise de responsabilité et de mise en mouvement pour répondre aux enjeux climatiques

 <p>CIBLES Tout public</p>	<p>PORTEUR DE PROJET Dinan Agglomération Structures publiques et privées</p>	<p>PARTENAIRES Conseil de développement, structures publiques et privées</p>
 <p>PILOTAGE Mission planification et services de l'EPCI</p>	<p>MOYENS FINANCIERS Non renseigné</p>	<p>SOURCES DE FINANCEMENT Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne, Région, Départements, fonds propres</p>
 <p>CALENDRIER 2021-2026 Lancement et mise en œuvre</p>		
<p>INDICATEURS DE SUVI Nombre de personnes participantes Nombre d'actions réalisées par des entités locales</p>		

Action n°38

Réaliser une étude Hydrologie – Milieux – Usages – Climat pour assurer le partage durable de la ressource en eau de La Rance et du Frémur (analyses HMUC)

Orientation(s) stratégique(s) : Vulnérabilité et préservation de la ressource en eau

SECTEUR OBLIGATOIRE :

SECTEUR OPTIONNEL : Eau

PRESENTATION DE L'ACTION

L'étude Hydrologie Milieux Usages et Climat (HMUC) s'inscrit dans le contexte de la prochaine révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de Rance Frémur et Baie de Beaussais couvrant 3 des 5 bassins versants de Dinan Agglomération : Frémur - Baie de Beaussais, Rance aval Faluns Guinefort et Rance-Amont. Son principal objectif est de répondre aux questions suivantes : dans le périmètre du SAGE, la durabilité de l'équilibre entre les besoins, les ressources et la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques est-elle assurée ? si ce n'est pas le cas, quelles adaptations doivent être proposées pour que cet équilibre soit assuré durablement ?

Les différentes analyses sont programmées afin d'acquérir une connaissance approfondie et locale du cycle de l'eau, de ses variations, de ses fonctions de support de biodiversité, de ses disponibilités et de ses usages (quantités utilisées). Une démarche de concertation territoriale est menée conjointement dans le but de fédérer autour d'une future politique de gestion intégrée de la ressource passant par un partage et une appropriation des résultats par l'ensemble des acteurs concernés directement ou indirectement par la gestion de la ressource.

Le projet est phasé en 3 étapes toutes constituées d'études et de temps de concertation :

► Etape 1 « Amélioration des connaissances sur la ressource en eau et de ses usages ainsi qu'une estimation de leur évolution à l'horizon 2050 »





Les questions traitées par les études aborderont les thématiques suivantes : les caractéristiques géographiques, démographiques, économiques, climatiques et les grands enjeux du territoire ; l'hydrologie et l'hydrogéologie du territoire (les volumes prélevés et restitués, les modalités de gestion de la ressource, etc.) ; les facteurs influençant le fonctionnement écologique des cours d'eau, l'estimation des débits garantissant la pérennité des espèces et des habitats sur l'ensemble de leur cycle de vie ainsi que l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau ; projection 2050 sur l'état et les usages de la ressource en eau.

► Etape 2 « bilan de l'adéquation entre les besoins des milieux naturels, les besoins anthropiques et la ressource en eau, aujourd'hui et dans le futur »

Les questions traitées par les études aborderont les thématiques suivantes : identification des volumes et débits prélevables, des problématiques et enjeux du territoire (conflits d'usage et intrusions salines)

► Etape 3 « proposition d'adaptations pour assurer un partage durable de la ressource en eau et prise en compte dans la révision du SAGE »

Cette dernière se nourrira des précédentes étapes afin d'apporter des éléments de réponses aux questions qui guideront la révision du SAGE à partir de 2023, à savoir : s'il y a des bassins versants en déficit quantitatif sur le territoire, quelles mesures prendre pour retrouver un équilibre ? Si certains bassins versants tendent vers le déficit quantitatif, quelles mesures prendre pour garantir un équilibre ? Quelle capacité d'augmentation de la population du territoire compatible avec une gestion raisonnée de la ressource en eau ? Quelle réponse aux demandes de prélèvement, d'irrigation, de stockage de l'eau, etc. ? Quelles règles imposer dans les projets d'aménagement pour anticiper la raréfaction de la ressource ?

	OBJECTIFS VISES PAR L'ACTION	EFFETS ATTENDUS	
	<input type="checkbox"/> 1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre <input type="checkbox"/> 2. Renforcement du stockage de carbone <input type="checkbox"/> 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale <input type="checkbox"/> 4. Production et consommation des ENR <input type="checkbox"/> 5. Livraison d'ENR par les réseaux de chaleur <input type="checkbox"/> 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires <input type="checkbox"/> 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques <input type="checkbox"/> 8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques <input checked="" type="checkbox"/> 9. Adaptation au changement climatique	<p>Sécuriser et assurer un accès équitable à l'eau fonction des besoins vitaux (eau potable) et autres usages (agriculture, industrie, loisirs, etc.)</p> <p>Prise en compte du dérèglement climatique dans la gestion et les usages de la ressource en eau</p>	
	CIBLES	PORTEUR DE PROJET	PARTENAIRES
	Communes, secteurs économiques dont l'activité dépend du prélèvement d'eaux dans les réseaux hydrographiques	EPTB Rance-Frémur Baie de Beaussais	EPCI, communes du bassin versant, agence de l'eau Loire Bretagne, CRESEB, syndicat départementaux d'alimentation en eau potable, DREAL, OFB, Région, CRAB
	PILOTAGE	MOYENS FINANCIERS	SOURCES DE FINANCEMENT
	EPTB Rance-Frémur Baie de Beaussais	193 980€	Fonds propres, Agence de l'eau Loire Bretagne
	CALENDRIER		
	2020-2022	Etape 1 : « amélioration des connaissances »	
	2023	Etape 2 : « bilan de l'adéquation besoins/ressources en eau »	
	2023-2024	Etape 3 : « proposition d'adaptations pour assurer le partage de la ressource en eau »	
INDICATEURS DE SUVI			
Nombre d'études réalisées Nombre de temps de concertation			

Les communes en transition

Extrait prise de parole de Philippe Landuré, Vice-président chargé de la prospective et transition écologique pour introduire les ateliers ABI-PCAET auprès des élus et agents communaux : « *Faire face au dérèglement climatique, c'est un défi à mener collectivement, en fonction de nos moyens et de nos compétences, chaque pas, chaque action compte.*

Aujourd'hui vous venez tous avec des niveaux d'implication différents. Certains d'entre vous, sont déjà inscrits dans des processus de changement de leurs actions communales : entretien des espaces verts sans produits phytosanitaires, réhabilitation et adaptation de vos bâtiments en vous projetant en 2050 avec un tout autre climat !

Nous ne sommes pas là pour nous juger mais là pour nous encourager à débiter ou aller plus loin dans nos communes et nous engager à agir pour atténuer notre pression sur les ressources et nous adapter au changement du climat. Merci de votre présence, c'est un premier pas vers cet engagement ».

A l'occasion des ateliers ABI-PCAET, réalisés en 2021, un appel à contribution au programme d'actions a été lancé auprès des communes



C'est au cours des ateliers ABI-PCAET, que les élus présents ont été invités à réfléchir et partager des actions et projets qui selon eux répondent aux enjeux du dérèglement climatique. Chacun a pu mettre en avant un projet caractérisant l'engagement de sa commune dans les transitions. Ainsi, sur les 22 communes participantes, 14 ont poursuivi la réflexion au sein de leur commune.

Ces 14 projets vont servir de « terrains », « ressources » à la mise en place de rencontres des communes en transition dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions du PCAET sur le territoire de Dinan Agglomération.

1	Evran	Installation d'une chaufferie bois au cœur du bourg pour alimenter l'école, le restaurant scolaire et la Mairie (réhabilitation thermique des bâtiments, alimentation chaufferie bois local)
2	Guitté	Réhabilitation d'un bâtiment communal (logement locatif et commerce) en centre bourg avec l'intention de préserver et maintenir la biodiversité existante (chauve-souris) et d'installer, produire et consommer des EnR (réhabilitation thermique accompagnée par le service CEP)
3	Languédias	Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement : aide à l'installation et à la conversion à l'agriculture biologique sur la commune
4	Lanvallay	Création d'une Ferme maraîchère pour alimenter les écoles et E.H.P.A.D. : 6 hectares à cultiver et aménager par la commune avec la construction d'un hangar.
5	Le Quiou	Construction d'un écoquartier : maisons construites en matériaux biosourcés (selon les principes de la « Très Haute Qualité Environnementale), intégration des enjeux de biodiversité (trame noire, etc.), plantation et maintien du bocage, etc.
6	Matignon	Réduction et valorisation de la ressource organique : lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants collectifs (école, collège, EHPAD) ; associé à la création d'espaces de compostage communaux
7	Plélan le Petit	Plantations de haies bocagères : préservation des sols (érosion) et maintien de la biodiversité, valorisation économique du bocage, travail multi partenarial (commune, EPCI, Etat, agriculteurs, particuliers, professionnels etc.)
8	Plouër sur Rance	Sur le chemin de l'école : accompagnement à la mise en place d'un pédibus-vélibus s'appuyant sur le réseau des voies douces communales
9	Plumaudan	Energie solaire : installation de panneaux photovoltaïques sur les toits du Centre Technique communal (construction nouvelle)
10	Quévert	La bibliothèque municipale, lieu et vecteur de la transition énergétique : abonnement électricité « verte », suivi des consommations énergétiques, sensibilisation des usagers à l'énergie consommée
11	St-André des Eaux	Accompagnement à l'aménagement d'un hameau léger ; reposant sur trois piliers (démarche participative, dissociation propriété du sol et logement, réversibilité des habitats)
12	Trébédan	Production d'énergies renouvelables locales : installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier technique (conception en matériaux biosourcés) et projet d'implantation d'un parc éolien
13	Trélivan	Maîtrise et réduction de la consommation énergétique : réhabilitation thermique des bâtiments communaux (accompagné par le service CEP)
14	Vildé-Guingalan	Réhabilitation et extension en matériaux biosourcés (paille et bois) de l'école : maîtrise des consommations et confort d'été